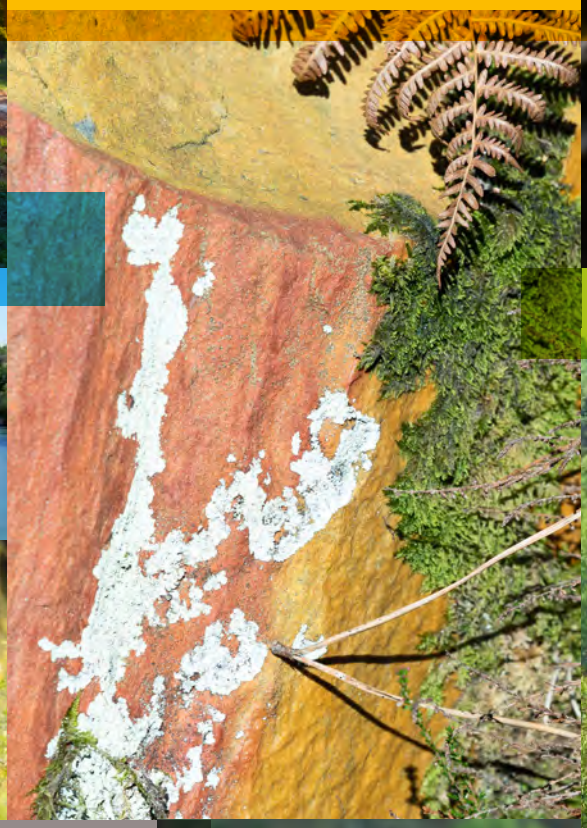
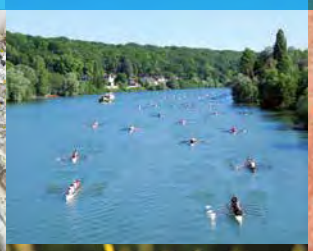
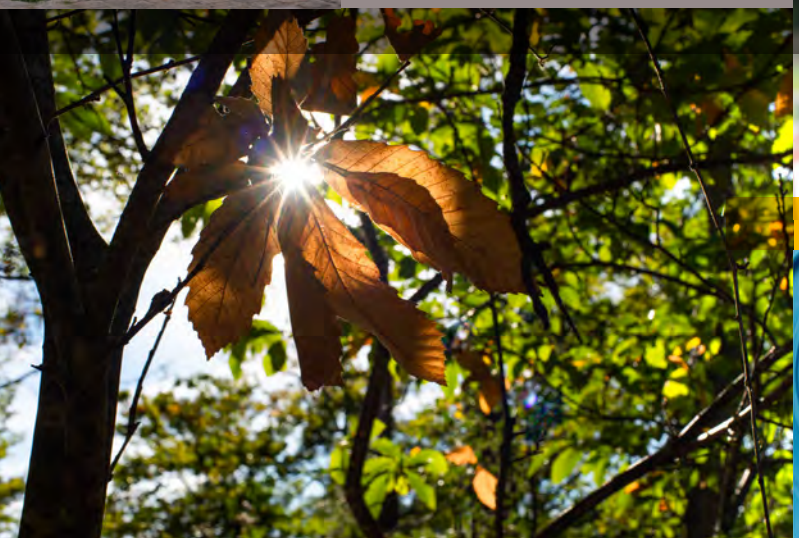
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

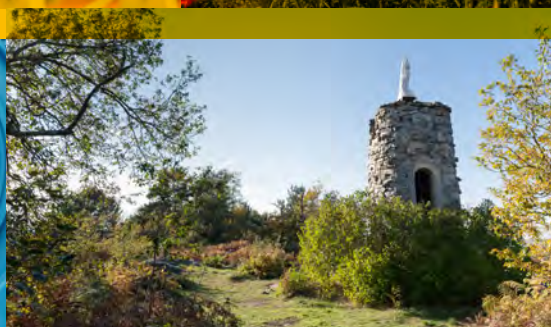








Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

La Communauté d'agglomération du Pays de fontainebleau PAGES 4-13
Le territoire
Les compétences
Les instances
Les élus

Le fonctionnement PAGES 14-25
La commande publique
Les ressources humaines
La communication
Les finances
La contractualisation

Le Projet de territoire PAGES 28-29

La politique de la ville PAGES 30-31

Le développement économique et touristique PAGES 32-45
Le développement économique
Le soutien à l'emploi et l'insertion des jeunes
Le développement touristique

L'urbanisme PAGES 46-51
Les Plans Locaux d'Urbanisme
Les Sites patrimoniaux remarquables
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Le Règlement Local de Publicité Intercommunal

L'habitat PAGES 50-59
Le Programme Local de l'Habitat
La rénovation énergétique de l'habitat
Action coeur de ville
Accueil des gens du voyage
Le service logement
La SEM du Pays de Fontainebleau

Mobilités PAGES 60-61
Les réseaux de bus, titres de transports
le transport à la demande
Mode de transports

L'environnement, le cadre de vie PAGES 62-69
Le Plan Climat Air Energie Territorial
L'eau et l'assainissement
Le déploiement de la fibre
La collecte et le traitement des déchets ménagers

Le sport PAGES 70-75
Les équipements sportifs
La vie associative
Les jeux olympiques 2024

La petite-enfance, enfance, jeunesse PAGES 74-79
Les Relais Assistants maternels
L'enfance - jeunesse
La Convention Territoriale Globale (CTG)





La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

- Le territoire
- Les compétences
- Les instances
- Les élus



26 communes
68 480 habitants
437 km2
Création : 1er janvier 2017





Achères-la-Forêt
Superficie : 12.60 km^2
Nombre d'habitants : 1201
Gentilé : les Achèrois (-oises)
Maire : Patrice MALCHÈRE



Arbonne-la-Forêt
Superficie : 15.08 km^2
Nombre d'habitants : 1040
Gentilé : les Arbonnais (aises)
Maire : Anthony VAUTIER



Avon
Superficie : 3.83 km^2
Nombre d'habitants : 13761
Gentilé : les Avonnais (aises)
Maire : Marie-Charlotte NOUHAUD



Barbizon
Superficie : 5.27 km^2
Nombre d'habitants : 1277
Gentilé : les Barbizonnais (aises)
Maire : Gérard TAPONAT



Bois-le-Roi
Superficie : 6.91 km^2
Nombre d'habitants : 5617
Gentilé : les Bacots (-ottes)
Maire : David DINTILHAC



Boissy-aux-Cailles
Superficie : 16.40 km2
Nombre d'habitants : 307
Gentilé : les Boisséens (-éennes)
Maire : Patrick POCHON



Bourron-Marlotte
Superficie : 11.26 km2
Nombre d'habitants : 2690
Gentilé : les Bourronais-marlottains (-aises)
Maire : Vitor VALENTE



Cély
Superficie : 6.19 km2
Nombre d'habitants : 1180
Gentilé : les Célysiens (nes)
Maire : Francis GUERRIER



Chailly-en-Bière
Superficie : 13.08 km2
Nombre d'habitants : 1982
Gentilé : les Chaillotins (ines)
Maire : Alain THIERRY



Chartrettes
Superficie : 10.10 km2
Nombre d'habitants : 2602
Gentilé : les Chartrettois (-oises)
Maire : Pascal GROS



Fleury-en-Bière
Superficie : 13.87 km2
Nombre d'habitants : 653
Gentilé : les Fleurysiens (-iennes)
Maire : Alain RICHARD



Fontainebleau
Superficie : 172.1 km2
Nombre d'habitants : 14839
Gentilé : les Bellifontains (-aines)
Maire : Frédéric VALLETOUX



Héricy
Superficie : 10.68 km2
Nombre d'habitants : 2527
Gentilé : les Héricéens (-éennes)
Maire : Yannick TORRES



La Chapelle-la-Reine
Superficie : 15.9 km2
Nombre d'habitants : 2521
Gentilé : les Chapelains (-aines)
Maire : Gérard CHANCLUD



Le Vaudoué
Superficie : 17.16 km2
Nombre d'habitants : 767
Gentilé : les Valdéens (-nes)
Maire : Michel CALMY



Noisy-sur-École
Superficie : 29.91 km2
Nombre d'habitants : 1909
Gentilé : les Noiséns (-éennes)
Maire : Christian BOURNERY



Perthes
Superficie : 12.22 km2
Nombre d'habitants : 2137
Gentilé : les Perthois (-oises)
Maire : Fabrice LARCHÉ



Recloses
Superficie : 9.35 km2
Nombre d'habitants : 704
Gentilé : les Reclosiots (-iottes)
Maire : Sonia RISCO



Saint-Germain-sur-École
Superficie : 2.53 km2
Nombre d'habitants : 345
Gentilé : les San-germanois (-oises)
Maire : Gérard THOMAS



Saint-Martin-en-Bière
Superficie : 7.81 km2
Nombre d'habitants : 787
Gentilé : les San-martinois (-oises)
Maire : Véronique FÉMÉNIA



Saint-Sauveur-sur-École
Superficie : 7.32 km2
Nombre d'habitants : 1109
Gentilé : les San-salvatoriens (-iennes)
Maire : Christophe BAGUET



Samois-sur-Seine
Superficie : 6.3 km2
Nombre d'habitants : 2095
Gentilé : les Samoisiens (-iennnes)
Maire : Michel CHARIAU



Samoreau
Superficie : 5.65 km2
Nombre d'habitants : 2325
Gentilé : les Samoréens (-éennes)
Maire : Pascal GOUHOURY



Tousson
Superficie : 13.24 km2
Nombre d'habitants : 388
Gentilé : les Toussonais (-aises)
Maire : Michaël GOUÉ



Ury
Superficie : 8.21 km2
Nombre d'habitants : 819
Gentilé : les Uriquois (-oises)
Maire : Jean-Philippe POMMERET



Vulaines-sur-Seine
Superficie : 4.42 km2
Nombre d'habitants : 2650
Gentilé : les Vulaignots (-ottes)
Maire : Patrick CHADAILLAT

Cadre de vie

L'agglomération :

- Fournit l'eau potable et gère l'assainissement
- Protège les milieux aquatiques prévient les inondations
- Assure la gestion des déchets via le SMICTOM
- Coordonne le déploiement de la fibre

Enfance, jeunesse

L'agglomération :

- Anime 5 relais d'assistants maternels (RAM) pour l'ensemble du territoire
- Propose des accueils et actions sectorisés pour les enfants de 3 à 17 ans

Économie

L'agglomération :

- Soutient la création d'entreprises avec sa pépinière Le Booster
- Anime la vie économique locale
- Facilite le parcours immobilier des entreprises (bureaux et zones d'activités)
- Accompagne les entreprises et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire
- Favorise le développement des filières agricoles et alimentaires de proximité

Habitat

L'agglomération :

- Définit la politique intercommunale d'habitat adapté à tous
- Intervient dans la demande de logements sociaux et d'urgence
- Planifie l'accueil des gens du voyage

Environnement

L'agglomération :

- Favorise la rénovation énergétique et l'amélioration de l'habitat - espace FAIRE
- Favorise la réduction des déchets à la source
- Lutte contre les dépôts sauvages par des actions préventives, curatives et répressives

Urbanisme

L'agglomération :

- Élabore le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Soutient les communes dans leurs projets
- Accompagne les grands projets urbains
- Intervient dans la politique de la ville
- Préserve le patrimoine bâti, naturel et paysager

Sport, Culture

L'agglomération :

- Soutient les associations intercommunales
- Soutient les grands événements sportifs et culturels
- Assure le fonctionnement et l'entretien de 14 équipements sportifs (piscine, stades, base nautique...)
- Est labellisée « Terre de jeux » 2024 et Centre de Préparation aux Jeux olympiques 2024

Tourisme

L'agglomération :

- Valorise la destination Pays de Fontainebleau avec son office de tourisme intercommunal
- Développe les équipements touristiques et événementiels tel que le Grand Parquet

Mobilité

L'agglomération :

- Développe les réseaux de bus et le transport à la demande
- Subventionne des abonnements lycéens et séniors
- Favorise l'usage des modes de déplacements doux et le covoiturage

Les instances

L'agglomération est composée de 26 communes, représentées par 61 conseillers communautaires.

Le Président

Élu par le conseil communautaire, il le préside ainsi que le bureau. Il est le chef de l'exécutif et supervise la mise en œuvre de la politique communautaire. **Le Président a signé 46 décisions et 35 arrêtés en 2021.**

Le bureau communautaire

Composé du Président, de 15 vice-présidents et de 13 membres, le bureau examine les dossiers soumis au conseil communautaire.

Le conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté d'agglomération, le conseil décide de la réalisation des actions et opérations à mettre en œuvre. **Le conseil s'est réuni 6 fois en 2021, adoptant ainsi 168 délibérations.**

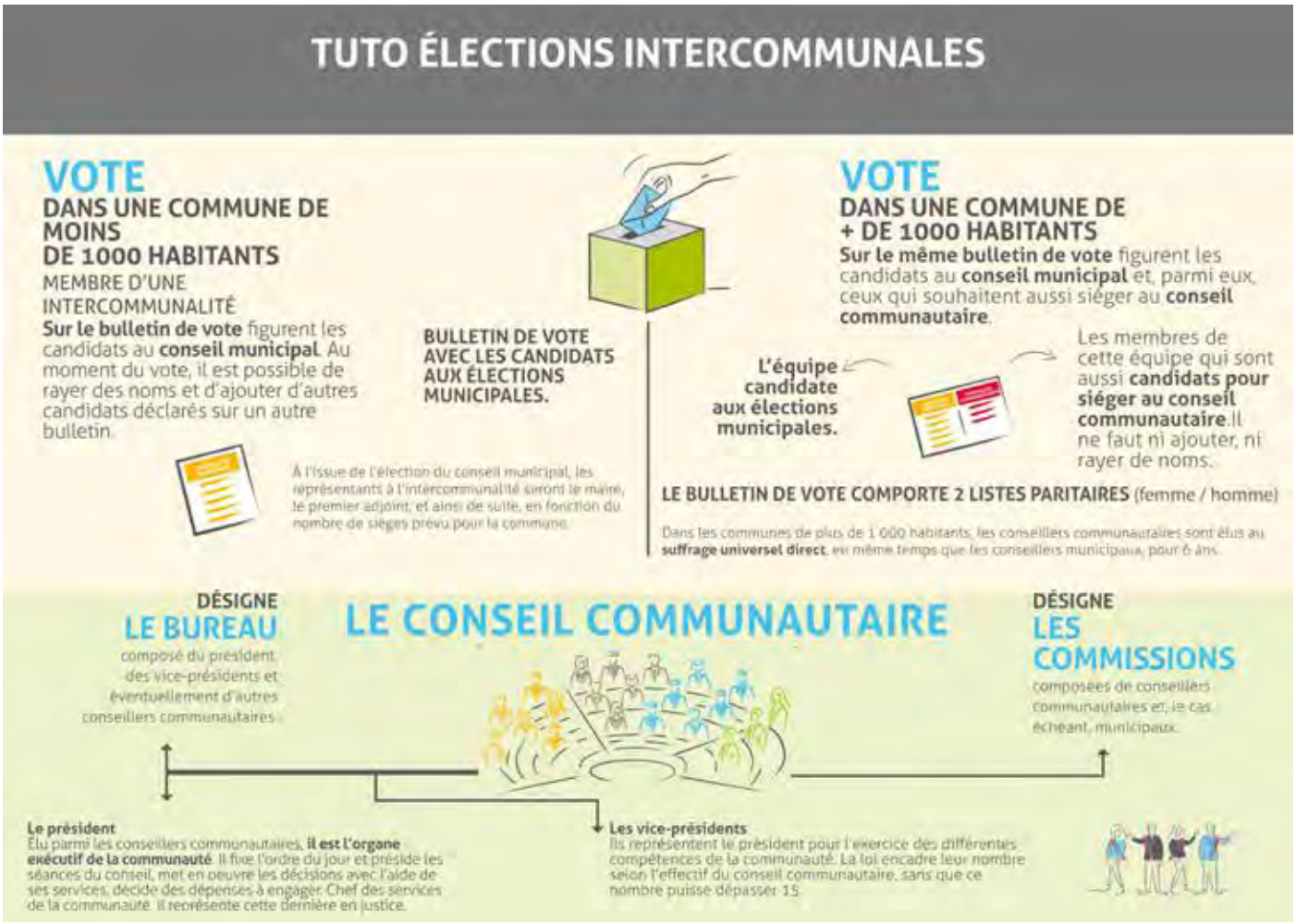
Les commissions et groupes de travail

Au-delà des instances réglementaires, l'agglomération dispose de 5 commissions thématiques et de plusieurs groupes de travail qui contribuent aux réflexions, à la préparation et aux prises de décision.

5 commissions

- Finances, ressources humaines et mutualisation,
- Développement économique, tourisme et attractivité,
- Urbanisme, habitat, logement et déplacements
- Environnement,
- Sports, enfance, jeunesse, culture et vie associative.

Compte-rendus de conseil



Les élus en 2021



Pascal GOUHOURY
Maire de Samoreau
Président

Les Vice-Présidents



Frédéric VALLETOUX
Maire de Fontainebleau
Attractivité, tourisme, enseignement supérieur



Marie-Charlotte NOUHAUD
Maire d'Avon
Environnement



Véronique FÉMÉNIA
Maire de Saint-Martin-en-Bière
Finances, ressources humaines



David DINTILHAC
Maire de Bois-le-Roi
Santé, solidarités



Christophe BAGUET
Maire de Saint-Sauveur-sur-École
Développement économique



Fabrice LARCHÉ
Maire de Perthes
Habitat, logement, patrimoine



Jean-Philippe POMMERET
Maire d'Ury
Mutualisation



Michaël GOUÉ
Maire de Tousson
Urbanisme



Vitor VALENTE
Maire de Bourron-Marlotte
Sport



Sonia RISCO
Maire de Recloses
Mobilité



Pascal GROS
Maire de Chartrettes
Petite enfance, enfance jeunesse



Yannick TORRES
Maire d'Héricy
Sécurité, vie associative, culture



Patrick POCHON
Maire de Boissy-aux-Cailles
Développement rural



Daniel RAYMOND
Adjoint à Fontainebleau
Terre de jeux - JO 2024



Nicolas PIERRET
Avon
Emploi, insertion, Économie Sociale et Solidaire

Les élus

Les membres du Bureau



Michel CHARIAU
Maire de Samois-sur-Seine
Ressources humaines, dialogue social



Francis GUERRIER
Maire de Cély-en-Bière
GEMAPI



Anthony VAUTIER
Maire d'Arbonne-la-Forêt
Projet de territoire



Nathalie VINOT
Adjointe à Bois-le-Roi
Zones d'activités



Michel CALMY
Maire du Vaudoué



Richard DUVAUCHELLE
Adjoint à la Chapelle-la-Reine



Patrice MALCHÈRE
Maire d'Achères-la-forêt



Alain RICHARD
Maire de Fleury-en-Bière



Laurent SIGLER
Adjoint à Vulaines-sur-Seine



Gérard TAPONAT
Maire de Barbizon



Alain THIERY
Maire de Chailly-en-Bière



Gérard THOMAS
Maire de Saint-Germain-sur-École

Les conseillers communautaires



Françoise BOURDREUX TOMASCHKE
Avon



Aurélie BRICAUD
Avon



Jean-Claude DELAUNE
Avon



Anne-Sophie GUÉRIN
Avon



Thomas IANZ
Avon



Lamia KORT
Avon



Olivier MAGRO
Avon



Yann MOREAU
Avon



Pascale TORRENTS-BELTRAN
Avon



Sandrine-Magali BELMIN
Bois-le-Roi



Les conseillers communautaires


Patrick GAUTHIER
Bois-le-Roi


Thierry REYJAL
Bois-le-Roi


Chantal PAYAN
Bourron-Marlotte


Anne GHYSSENS
Chailly-en-Bière


Marie HOLVOET
Chartrettes


Isabelle BOLGERT
Fontainebleau


Francine BOLLET
Fontainebleau


Gwenaël CLER
Fontainebleau


Thibault FLINE
Fontainebleau


Julien GONDARD
Fontainebleau


Héléne MAGGIORI
Fontainebleau


Judith REYNAUD
Fontainebleau


Laurent ROUSSEL
Fontainebleau


Audrey TAMBORINI
Fontainebleau


Cédric THOMA
Fontainebleau


Sophie BERTHOLIER
Héricy


Isabelle TORQUE
Chapelle-la-Reine


Christian BOURNERY
Noisy-sur-École


Marie-Laure VASSEUR
Noisy-sur-École


Cécile PORTE
Perthes


Françoise BICHON-LHERMITTE
Samois-sur-Seine


Mylène MUSY
Samoreau

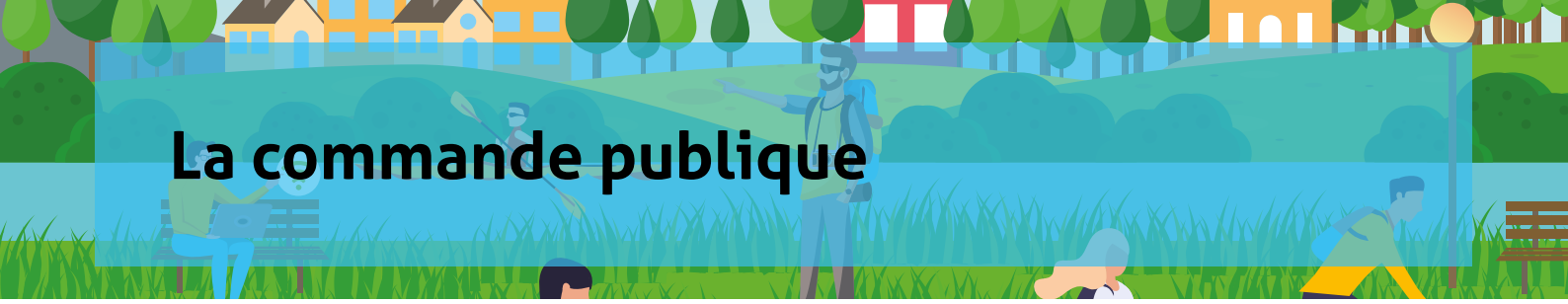

Naciba MESSAOUDI
Vulaines-sur-Seine





Le fonctionnement

- La commande publique
- Les ressources humaines
- La communication
- Les finances
- La contractualisation



La commande publique

Missions

Le service commande publique a pour mission la planification et le pilotage des procédures de commande publique de la Communauté d'agglomération, qu'il s'agisse de marchés à procédure adaptée, de procédures formalisées ou de délégation de service public. Il assure la sécurisation juridique des procédures de passation et d'exécution, en accompagnant les services de la définition des besoins à l'exécution administrative et juridique des marchés. En outre, il s'attache à assurer l'efficience des achats effectués en veillant au montage contractuel le plus adapté et à l'optimisation économique des marchés traités.



Travaux de couverture Stop & Work

Le GAS 77

Le service commande publique est aussi chargé de l'animation et du secrétariat du groupement de commandes Sud 77 (GAS 77). Le GAS est un outil au service de la mutualisation, un outil de coopération intercommunal prenant en compte les spécificités et les tailles de chacun de ses membres sur le territoire.

Il a ainsi pour mission, en lien avec les communes :

- d'organiser et d'animer les assemblées générales du comité de coordination, réunions et groupes de travail thématiques ;
- d'aider ses membres en coordonnant les échanges et le partage d'information ;
- de recenser et d'identifier les besoins qui peuvent être mutualisés entre les adhérents ;
- de faire converger les besoins de chacun et d'aider à leur harmonisation en vue de la co-construction de solutions adaptées ;
- de mettre en place les groupements de commandes le cas échéant ;
- de rédiger les comptes rendus et procès-verbaux.

Aucun groupement de commande GAS 77 en 2021.

Marché de fournitures et de services

Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT
Schéma directeur d'assainissement	SEURECA	1 072 901,88 €
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Fontainebleau	CITADIA EVEN CONSEIL AIRE PUBLIQUE GRAHAL CONSEIL LLC	756 262,00 €
MOE Grand Parquet	INVARR/PENLOUP	65 123,50 €
Fourniture et livraison de repas en liaison froide	CONVIVIO	Sans montant maxi
Fourniture Signalétiques ZAE	AXIMUM	2 000 000 € Montant maxi annuel

Marché de travaux

Objet du marché de travaux	Titulaire	Montant HT
Travaux de renforcement de la gestion des eaux pluviales du centre bourg de Saint-Germain-sur-École	STRADANOVA	173 395,80 € (DQE)Sur quantités constatées
Travaux de réhabilitation de la toiture du bâtiment télécentre Paul Tavernier 3 Rue Paul Tavernier à Fontainebleau.	MALET COUVERTURE	104 658,14 €
Travaux de voirie sur les espaces communautaires	TP GOULARD	200 000 € Montant maxi annuel
STEP Saint-Sauveur-sur-École	WANGNER SYSTÈME WOLF LIONEL VENTURINI	1 302 780,00 €
Aire d'accueil des gens du voyage Lot n°2 : Bâtiments	FRANCIOLI DM (sous-traitant) STRADANOVA	504 755,00 €
Travaux de réhabilitation du réseau eau potable Perthes Lot n° 1 : rue Georges Bouet	SNMGCE/TPS	82 659,81 € (DQE) sur quantités constatées
Travaux de réhabilitation du réseau eau potable Perthes Lot n° 2 : rue de Milly	TRAVAUX PUBLICS DE SOISY	289 576.51 € (DQE) sur quantités constatées
Travaux d'installation de signalisation horizontale et verticale sur les espaces communautaires	SIROM	100 000 € Montant maxi annuel
Travaux de réhabilitation du stade équestre du Grand Parquet à Fontainebleau (3ème phase) Lot n°1 VRD	STRADANOVA	1 871 130,50 €



Vue aérienne du Grand Parquet

Les ressources humaines

Les missions

Le service ressources humaines assure ses missions dans les quatre domaines suivants :

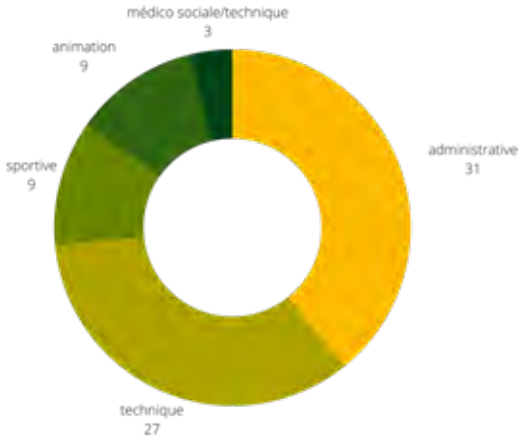
• la gestion administrative et statutaire du personnel (gestion des carrières, de la paie...) ;

• la gestion des relations avec les partenaires sociaux (organisation des comités techniques, saisine des commissions administratives paritaires...) ;

• la gestion et l'optimisation des ressources humaines (recrutement...) ;

• l'organisation du travail et de la vie au travail.

Effectif par fillière



Les principales actions réalisées

Actions structurantes

• mise en place du télétravail,

• élaboration du plan de formation 2022-2024 ,

• accompagnement de la montée en puissance,

• mise en place des lignes de directrices de gestion.

Actions réglementaires

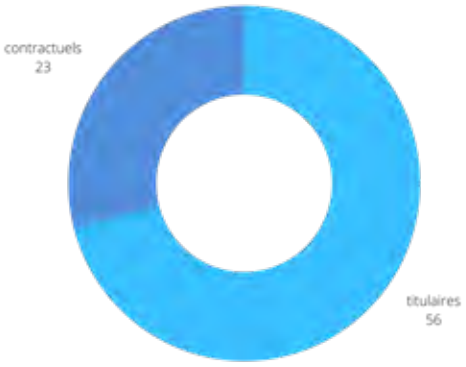
• élaboration du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2020 ;

• élaboration du rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail pour l'année 2020 ;

• élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour l'année 2021 ;

• élaboration du rapport sur les mises à disposition à la communauté d'agglomération pour l'année 2020.

Effectif par statut

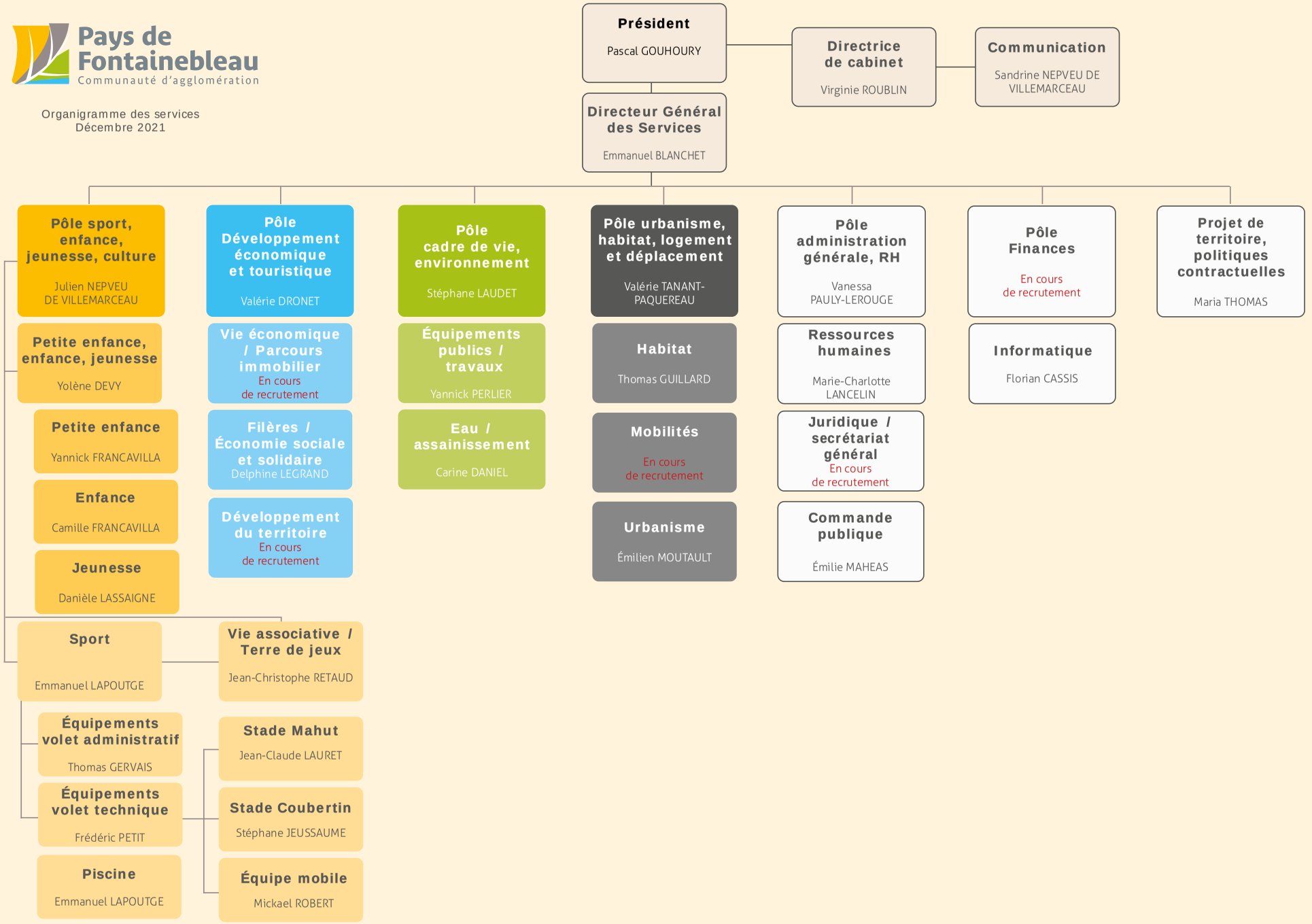


Effectif par catégorie



Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

Organigramme des services
Décembre 2021



La communication

La lettres Infos


infos Pays de Fontainebleau
10 Janvier - Février 2021
Le Pays de Fontainebleau rayonne à l'international
VIVRE LES JEUX PARTOUT EN FRANCE

En 2021
3 numéros sont parus.

#10 janvier -février
35 000 ex

#11 avril-mai-juin
35 000 ex

#12 sept-oct-nov
36 000 ex

L'ensemble de ces numéros ont été distribués en boite aux lettres. À compter du n°#12, les zones d'activités et hotels d'entreprises sont également intégrés à la distribution.

Brochure événementielle : le TEMPO

En 2021
3 numéros sont parus :
- intemporel avril (25 000 ex)
- sept-oct-nov (55 500 ex)
- décembre (24 000 ex)





Le nombre de tirage tient à l'insertion ou non de la brochure au centre de la lettre d'info pour une diffusion à l'ensemble des habitants.
Le numéro sorti en avril nommé inTEMPOrel a spécifiquement été conçu sans date et orienté sur la découverte du patrimoine en raison des restrictions sanitaires notamment pour les lieux de spectacles et rassemblement.

Rapport d'activités 2020

Édité à 100 exemplaires, il est disponible en version numérique sur le site de l'agglomération.

Les sites internet

www.pays-fontainebleau.fr

+6.95% d'utilisateurs / 2020
En 2021, le site d'information de l'agglomération accueille un module de formulaire a été intégré afin de faciliter les demandes de subventions des associations, mais aussi les prises de rdv et demandes spécifiques à certains services .

www.economie-pays-fontainebleau.fr

Portail mis en ligne en 2021, facilitant l'accès aux informations et contacts utiles pour les entreprises, qu'elles soient en création, en développement, en recherche de local ou en difficultés.

www.lebooster-fontainebleau.fr

Site d'actualité de la pépinière et de support d'inscription aux ateliers du mardi.

www.piscine-faisanderie.fr

+53% d'utilisateurs /2020
Site d'information et d'actualité de l'équipement et des activités pratiquées.

www.grandparquet.com

+71% d'utilisateurs /2020
Site d'actualités et d'événements à destination des visiteurs et organisateurs. La refonte du site a été effective en février 2021 pour le début de saison. Les modules ont évolué pour intégrer une version bilingue, de la vidéo, de l'interactivité et une option boutique.

Statistiques sites

utilisateurs
56 975 agglomération
4 789 Booster
4 515 éco
33 484 piscine
65 574 Grand Parquet

pages vues
165 916 agglomération
14 753 Booster
7 040 éco
148 457 piscine
231 093 Grand Parquet

Les réseaux sociaux

3 comptes Facebook

@Paysfontainebleau
3 163 abonnés + 593 en 2021
267 post - 62 796 utilisateurs atteints

@EspaceOxygeneCAPF
388 abonnés + 112 abonnés

@GrandParquet
19 620 abonnés + 1 088 en 2021
121 post - couverture 1 032 396 - 9%

Un compte Twitter

@PaysFbleau
214 abonnés

Un compte LinkedIn CAPF

342 abonnés

Un compte Instagram

Le Grand Parquet 3 389 abonnés

Les newsletters


Voir la version en ligne

LE BOOSTER
ENTREPRENDRE AU PAYS DE FONTAINEBLEAU

Newsletter #44 - Octobre 2021

Prochains ateliers

Les ateliers du Booster auront lieu ce mois-ci au centre d'affaires Stop&Work, 3 rue Paul Tavernier à Fontainebleau. Ils débuteront à 9h pour une durée d'environ 1h30.

Mardi 12 octobre : Initiation au marketing digital
Comment booster votre visibilité en ligne et prospecter grâce aux outils webmarketing ? Cet atelier a pour but de comprendre les leviers du marketing digital, de définir et d'activer sa stratégie social media et d'utiliser son site internet comme socle de la stratégie.
Animé par Rose Nyambura, Rosen Consultants
Inscrivez-vous

Mardi 19 octobre : Création d'entreprise et financement
Comment bien choisir son timing et faire son plan de financement en conséquence ?
L'atelier présentera les choix possibles de financement avec les avantages et inconvénients ; nous aborderons aussi les possibilités de construction de business plan et la gestion dans le temps de ce business plan, en fonction de la comptabilité et selon les besoins de financement
Animé par Fidéliance
Inscrivez-vous

Le programme complet des ateliers est disponible sur notre site internet. N'hésitez pas à le consulter et vous inscrire

Agenda complet

Actus de la pépinière

Une nouvelle entreprise intègre la

Booster - entreprendre au Pays de Fontainebleau

10 newsletters en 2021
diffusion à 711 contacts qualifiés
jusqu'à 31 % d'ouverture du mail

Grand Parquet

Newsletter mensuelle
diffusion à 3 563 contacts qualifiés
20% d'ouverture


Voir la version en ligne

NEWSLETTER #11

- Les événements -

Meeting d'automne
Du 11 au 14 novembre
Le Meeting d'Automne est chaque année un rassemblement équestre national pour amateurs et professionnels. Au programme : des épreuves de saut d'obstacles, du cross & du dressage et aussi une étape francilienne de la "Tournée des As".
Plus d'informations

- Les actualités -

Le Grand Parquet, sur les rails pour 2022
Le calendrier se remplit déjà pour le Grand Parquet pas moins **25 évènements programmés à ce jour !**
De nouveaux travaux d'aménagements débuteront dès janvier 2022.
Plus d'infos dans les prochains mois...

- Les offres du Grand Parquet -

L'offre entreprise
L'offre événementielle
L'offre équestre

Communication interne

Élaboration et diffusion de 4 newsletters
Les échos de l'agglo

Le compte administratif 2021 de la Communauté

Développement économique et touristique
Fonctionnement 1,287 M €
Investissement 422 410 €

F 3.76 %
I 5.19 %

- **Économie** F 358 750 € / I 150 000 €
  - Accompagnement et financement d'entreprises
  - Subventions entreprises fragilisées par la crise Covid
  - Pépinière d'entreprises (aides immobilières)
  - Travaux ZAE
  - Diagnostic agricole
- **Tourisme** F 929 200 €
  - Diagnostic hébergement touristique
  - Office de tourisme intercommunal

Budgets annexes :

- **Centre d'affaires** F 55 920 € / I 210 230 €
- **Grand Parquet** F 752 600 € / I 2.5 M €





En 2021, dans un contexte post crise sanitaire, l'agglomération a mis les moyens décrits ci-contre, pour accompagner tous les acteurs du territoire et investir pour demain

Urbanisme – Habitat – Mobilité
Fonctionnement 1.338 M €
Investissement 188 700 €

F 3.91 %
I 2.32 %

- **Documents d'Urbanisme**
  F 58 750 € / I 99 000 €
- **Habitat et logement** F 64 600 €
  - Plan Local de l'Habitat
- **Mobilité** F 1.2 M € / I 26 500 €
  - Transports en commun
  - Lancement du Plan Vélo Intercommunal
- **Gens du voyage** F 14 000 € / I 63 100 €





Frais de structure
Fonctionnement 4.02 M €
Investissement 168 530 €

F 11.9 %
I 2.49 %

- **Services généraux**
  F 484 212 € / I 168 530 €
- **Rémunération du personnel**
  3,537 M €

Recettes

- **Fiscalité des ménages :** 6.5 M €
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :** 8.4 M €
- **Fiscalité des entreprises :** 4.457 M €
- **Dotations :** 3.869 M €
- **Fraction de TVA en compensation de la suppression de la TH :** 11.1 M €

F Dépenses de fonctionnement : gestion quotidienne de la collectivité et des services

d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Fonctionnement :
33.7 M €

Investissement :
6.7 M €
sur le budget principal

Investissement global avec budgets annexes
12.2 M €

Cadre de vie – Environnement
Fonctionnement 9.518 M €
Investissement 788 320 €

F 27,8 %
I 9.69 %

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des innondations F 338 260€
- Eaux Pluviales F 493 490€ / I 379 200 €
- Collecte et traitement des déchets F 8.4 M €
- Déploiement de la Fibre optique F 54 000 € / I 339 000 €
- Animation du Plan Climat Air Energie Territorial F 32 145 €





Budgets annexes :
- assainissement F 1.265 M € / I 1.284 M €
- eau F 388 470 € / I 1.38 M €

Sport – Enfance – Jeunesse
Fonctionnement 3.793 M €
Investissement 199 300 €

F 11.08 %
I 2.45 %

- Relais Petite Enfance – Accueil de loisirs et jeunesse F 156 450 € / I 5 830 €
- Subventions sportives et manifestations culturelles F 250 700 €
- Piscine de la Faisanderie F 332 500 € / I 2 350 €
- Équipements sportifs F 557 800 € / I 180 450 €





Budgets annexes :
- Sport loisirs F 11 270 € / I 3 790 €
- Port de plaisance F 49 320 € / I 58 140 €

Reversement aux communes et à l'État
Fonctionnement 14 M €

F42%

- Reversement de fiscalité aux communes F 4.43 M € / I 367 000 €
- Reversement à l'État 9.2 M €
- Fonds de concours 208 560 €

I Dépenses d'investissement : actions à long terme de la collectivité



Les politiques contractuelles

Contrat intercommunal Départemental (CID) 2017-2020

L'agglomération et 9 communes ont signé à l'automne 2017 avec le Conseil Départemental de la Seine et Marne, pour une durée de 3 ans, le 1er contrat cadre CID, d'un montant total de 3 131 465€ dont :

• 1 252 586 € pour la programmation de 9 communes de plus de 2 000 habitants du territoire ayant déposé un dossier et n'ayant pas de contrat cadre en cours avec le Département.

• 1 878 876 € pour la programmation de 7 actions de l'agglomération du Pays de Fontainebleau :
- Réfection et couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte,
- Réhabilitation de la base nautique La Magdeleine à Samois-sur-Seine,
- Réhabilitation du port de plaisance de Valvins à Avon,
- Mise aux normes et extension de l'accueil de loisirs à Cély,
- Voirie et réseaux de la restructuration urbaine du quartier du Bréau à Fontainebleau,
- Aménagement de la gare routière du collège à Perthes et sécurisation de ses abords,
- Travaux de réfection du Grand Parquet, phase 1 : carrières Petit Parquet et Spring Garden.

Au 31/12/2021 :
• Les subventions CID1 ont toutes été versées,
• Les bilans qualitatifs et quantitatifs des actions ont été transmis au Département de Seine-et-Marne.
• L'agglomération a fait une demande de partenariat auprès du Département pour un nouveau Contrat de Développement Intercommunal (CID2, dédié uniquement aux EPCI à compter de 2021). L'avis favorable du Département a permis d'engager fin 2021 les premiers travaux, en vue d'une signature en 2022.

Pour mémoire :

CID 2017 - 2020	Période	Coût total HT	Subvention départementale
Programmation des projets de l'agglomération			
Réfection et couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte	2017-2019	778 400,57 €	264 000 €
Réhabilitation de la base nautique La Magdeleine à Samois-sur-Seine	2017-2019	1 697 162,21 €	526 945,60 €
Réhabilitation du port de plaisance de Valvins à Avon	2017-2018	324 341,72 €	92 920,80 €
Mise aux normes et extension de l'accueil de loisirs à Cély	2017-2019	853 927,51 €	98 000 €
Voirie et réseaux de la restructuration urbaine du quartier du Bréau à Fontainebleau	2018-2020	751 725,99 €	388 000 €
Aménagement de la gare routière du collège à Perthes et sécurisation des abords	2019	646 578,58 €	251 106,12 €
Travaux de réfection du Petit Parquet	2020	681 000 €	257 903,48€
Enveloppe totale		**5 733 136,58€**	**1 878 876,00 €**

Contrat d'Aménagement Régional (CAR) 2018-2020

En 2021, l'agglomération a engagé avec les services de la Région Île-de-France, les premiers travaux pour construire le nouveau contrat cadre (CAR2), en vue d'une signature en 2022.

Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020

Au titre de l'Aide à l'ingénierie territoriale, l'agglomération a signé une convention multipartite Etat-Région-Pays de Fontainebleau, pour l'enveloppe maximale de 150 000€.
En 2019 un avenant a été signé afin d'inclure une enveloppe supplémentaire de 41 000€ pour réaliser l'étude pour élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) avec volet foncier :

• élaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET), mutualisé avec les Communautés de Communes « Pays de Nemours et « Pays de Montereau » : démarrage en mai 2018, avis favorable des services de l'Etat en 2020, approbation à l'unanimité en Conseil communautaire de décembre 2020. Mise en œuvre à compter de 2021

• élaboration du projet de territoire, étude stratégique des enjeux communautaires du Pays de Fontainebleau dans un format d'Atelier prospectif : démarrage en juin 2018, approuvé à l'unanimité en Conseil de décembre 2019. Démarrage du plan d'actions en 2020.

• élaboration du plan local de déplacement (PLD) : prévision démarrage fin 2019, cependant reportée par avenant à 2022.

• élaboration du site patrimonial remarquable (SPR) : démarrage en 2019,

• élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) avec volet foncier, démarrage en 2021.

Partenariats financiers des opérations de travaux de l'agglomération

Pour chacun de ses projets l'agglomération est dans une dynamique de recherche de financement.

Libellé de l'opération	Montant HT	Partenaire financier	Taux	Montant subvention
Investissement, travaux				
Réhabilitation et mise aux normes internationales Piste athlétisme - Mahut	442 000 €	Département - TEAM	68%	300 000 €
		TOTAL SUBVENTION	68%	300 000 €
Travaux GP : Phase 2, réunion carrières Diane et Princes	2 002 586 €	État DSIL2020	80%	1 602 069 €
		Fonds EPERON	20%	400 517 €
		TOTAL SUBVENTION	100%	2 002 586 €
Investissement, études				
Etude faisabilité développement Port de Valvins	54 725 €	Région Feader	60%	32 835 €
		TOTAL SUBVENTION	60%	32 835 €
Fonctionnement				
Les enfants Céréalisent	17 600 €	Région Feader	60%	8 064 €
		TOTAL SUBVENTION	46%	8 064 €
Fonctionnement 2020 du Grand Parquet Plan de relance	500 000 €	Région, Plan de relance 2020	30%	150 000 €
		TOTAL SUBVENTION	30%	150 000 €
Fonctionnement 2021 du Grand Parquet Plan de relance	550 000 €	Région, Plan de relance 2021	27%	150 000 €
		TOTAL SUBVENTION	27%	150 000 €


Daniel RAYMOND
Fontainebleau



- **Le projet de territoire**
- **La politique de la ville**



Le projet de territoire

Rappel du contexte

Il s'agit du 1er Projet de territoire de l'agglomération du Pays de Fontainebleau
Bâti par les élus en 2018-2019, en concertation avec la population (enfants, jeunesse, adultes des 26 communes), les acteurs locaux, les services de l'intercommunalité et des 26 communes. Il intégre les spécificités et enjeux du territoire. Il est au croisement des documents cadre et d'orientation de référence (SCOT, SDRIF, SDREII, PDUIF, Livre Blanc du CD77, Charte du PNR du Gâtinais français, Contrat Forêt d'Exception 2018-2022 de l'ONF, Charte de la Réserve de Biosphère « EcoTourisme » etc...).
Ce document est issu d'un état des lieux global et partagé permettant de définir les 3 axes stratégiques / ambitions du projet de territoire :



Faire territoire à 26

Protéger et valoriser les patrimoines : bâti, naturel et paysager

Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durable

8 thématiques ont été déclinées pour construire le Projet :
. Communication,
. Economie,
. Environnement,
. Equipement et services,
. Gouvernance locale et citoyenneté,
. Innovation,
. Mobilité,
. Urbanisme et habitat.

document disponible en téléchargement

La Programmation et la Feuille de route du Projet de territoire ont été votées à l'unanimité en Conseil communautaire de décembre 2019.

31 actions

13% réalisé : 4 actions ponctuelles sont terminées

. 58% en cours : 18 actions sont lancées, 5 actions ponctuelles, 13 permanentes

. 29% à réaliser : 8 actions ne sont pas lancées

Actions en cours

• Poursuite du développement de la fibre

• Poursuite du développement des transports

Mise en place et opérationnelle (TAD Bois-le-Roi / Chartrettes, de Perthes et La Chapelle-la-Reine). Lancement du projet parking vélos en gare.

• Créer des rencontres services jeunesse du territoire



Harmonisation des statuts des accueils. Convention Territoriale globale. Forum santé...

• Réglement Local de Publicité intercommunal

Mise en application par les communes.

• Signalétique d'entrée de ville

Pose de panneaux courant 2021 effectuée sauf particularités.

• Consacrer des surfaces d'affichage intercommunal

Pose de vitrine dans des lieux publics (accueils touristiques, équipements sportifs..) Fourniture d'articles clés en main pour les parutions communales.



• Schéma directeur de l'hébergement touristique

Réalisation du diagnostic

• Circuits courts alimentaires

Travaux avec les communes sur la restauration collective, qualité, impacts environnementaux et approvisionnement local.

• Mise en oeuvre du PCAET

Plus de 50% des actions sont réalisées

• Stratégie de développement des équipements sportifs

Réécriture des statuts pour le soutien aux associations. Développement de l'identité Terre de jeux et CPJ.

• Projet de développement sportif port de Valvins

Finalisation des préconisations de l'étude de faisabilité

• Le Conseil de développement

Constitution finalisée fin 2021



• Guichet juridique

Renforcement du service et mutualisation en cours de réflexion

• Lancement du programme Habiter mieux

Poursuite de la coordination PIG pour les 16 communes adhérentes au PnrGf

• Gestion des SPR

Enquête publique pour la création, reflexion sur les outils de gestion du spr coeur urbain

• Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Lancement du marché



• Plan Local de l'Habitat

Diagnostic, orientations et objectifs



Politique de la ville

La « politique de la ville » est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomération, elle est portée par le Pays de Fontainebleau.

Contrat de ville du Quartier des Fougères

Le quartier des Fougères est le seul quartier inscrit en contrat de ville sur le territoire des 26 communes du Pays de Fontainebleau.
La ville d'Avon a signé avec l'État en juin 2015 un contrat de ville pour ce quartier, identifié prioritaire au titre des critères de la politique de la ville (part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250€ par an).
Depuis 2017, l'intercommunalité s'est substituée à la commune d'Avon pour la gouvernance du contrat de ville. L'ingénierie est portée par l'agglomération en associant les services de la ville d'Avon. Les services de l'Etat sont en appui via la déléguée au préfet.



L'année 2021, les suites de la crise sanitaire et ses contraintes ont à nouveau eu un impact sur le fonctionnement des partenaires, opérateurs.
Le lien avec les familles les plus fragilisées a été préservé au maximum. Le travail d'accompagnement de la structure **Espace de Vie sociale** a permis de faire vivre la plupart des actions portées par Couleurs Terrasses, tout en respectant les consignes sanitaires.

Le même travail d'accompagnement a été mené avec les autres intervenants éducatifs ou de l'insertion sociale :

- EQUALIS qui a mis en place un Espace Dynamique d'Insertion
- la Mission Locale Seine-et-Loing a animé la garantie jeunes.

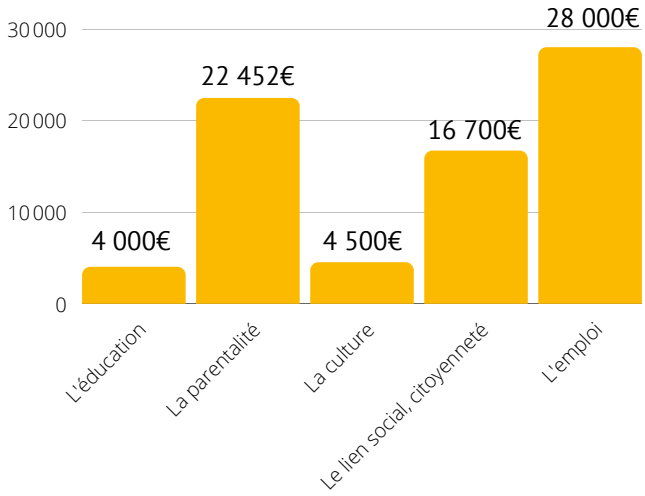
Les piliers

L'Etat apporte chaque année des aides financières aux actions proposées sur les thématiques des 3 piliers :

- La cohésion sociale :
  - l'éducation
  - la santé
  - la parentalité
  - la culture
  - le lien social et citoyenneté
  - la lutte contre les discriminations
- Le développement économique et emploi
- Le cadre de vie et renouvellement urbain
  - l'habitat
  - le logement

Le financement

Financements 2021 par pilier et thématique



Conseil intercommunal de sécurité et de prévoyance de la délinquance (CISPD)

Instance obligatoire et relevant de la compétence « politique de la ville », le CISPD se réunit de droit, en séance plénière à la demande du préfet du Département, du Président de l'intercommunalité ou de la majorité de ses membres. Il se réunit en formation restreinte, le comité de pilotage, en tant que de besoin ou à la demande du préfet dans les conditions prévues par son règlement intérieur.

3 groupes de travail ont été créés en 2021

• Quartier politique de la ville « les Fougères » à Avon,

• Education et vie scolaire 1er et 2d degrés,

• Vidéoprotection.

Réunis en 2021 afin de réaliser leur diagnostic respectif, les 3 groupes ont présenté en séance plénière du CIPSD les propositions de programme d'actions de chaque groupe.
Le diagnostic et un premier bilan annuel des travaux réalisés ont pu être présentés.

	Quartier politique de la ville « les Fougères » à Avon	Éducation et vie scolaire 1er et 2nd degrés	Vidéoprotection
Problématique	•Augmentation des infractions liées à la garde d'enfants ou au défaut de paiement de la pension alimentaire, • Manque de formation sur l'accueil des victimes de violences intrafamiliales, • Augmentation des vols simples contre les particuliers, •Jeunes qui roulent sans permis.	• scolarisation à domicile, établissements scolaires clandestins, • faits de harcèlements	• des faits repérés sur des entrées de gares notamment, et sur certaines communes : agressions et violences, pouvant rendre ces espaces dangereux pour les usagers et habitants.
Objectifs	• prévention de la délinquance, intégration des populations • violences faites aux femmes • Insertion professionnelle et accès à l'emploi • éducation et culture, leviers pour l'émancipation • réussite scolaire 	Enrayer les faits signalés : • dans les collèges et lycées • décrochage scolaire • glissement de scolarisation à domicile : les raisons, les évolutions, • Établissements scolaires clandestins • déscolarisation • harcèlement en milieu scolaire • impact de l'utilisation des réseaux sociaux sur les comportements et l'assiduité scolaire • laïcité, radicalisation, dérives sectaires • comportements addictifs • éducation au sens large de la jeunesse	Enrayer les faits signalés : • diagnostic vidéo-protection et faits sur le territoire • créer une vidéo-protection adaptée permettant l'action rapide des forces de l'ordre sur les sites, identifier et appréhender à postériori les agresseurs
Gouvernance	Président du groupe de travail thématique : Vice-Président de l'intercommunalité en charge de l'Environnement et du contrat de ville du quartier des Fougères Suppléant : élu de la commune d'Avon en charge du contrat de ville du quartier des Fougères	Président du groupe de travail thématique : Vice-Président intercommunal en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse Suppléant : élu de la commune de Vulaines-sur-Seine	Président du groupe de travail thématique : Vice-Président intercommunal en charge de la sécurité


Pays de
Fontainebleau
LE STORYTELLING
RNC

Le développement économique et touristique

- Le développement économique
- Le soutien à l'emploi et à l'insertion des jeunes
- Le développement touristique



Le développement économique

Missions

Le pôle développement économique a pour mission de soutenir le développement des entreprises sur le Pays de Fontainebleau. Il déploie des services en propre, soutient l'accès à des dispositifs d'aides et d'accompagnement et développe des équipements.

Informer, conseiller et orienter les entreprises en proximité

Le pôle économique propose aux entreprises un service d'accueil, d'information et d'orientation sur tous les sujets liés à l'implantation, à la création/reprise et au développement des entreprises sur son territoire.

Le service mobilise un large réseau de partenaires : chambres consulaires, plateformes de prêts d'honneur, Région Île-de-France, DDETS, commercialisateurs de locaux professionnels et autres interlocuteurs des entreprises. Les principales demandes traitées concernent la création d'entreprise et la recherche immobilière.

Le service d'appui aux entreprises sur le web

Le portail économique, mis en ligne fin 2020, facilite l'accès aux informations et contacts utiles pour les entreprises, qu'elles soient en création, en développement, en recherche de local ou en difficultés.

Il mobilise les principaux partenaires économiques du territoire (Région, consulaires,...).

Il propose des informations utiles à l'implantation ou au



changement de local (bourse immobilière et informations pratiques). La liste des établissements du territoire ainsi qu'un annuaire sont également proposés.

Enfin, il permet l'abonnement à deux rubriques : un agenda économique en lien notamment avec les clubs de dirigeants d'entreprises ainsi que d'une rubrique dédiée à des actualités économiques.

www.economie-pays-fontainebleau.fr

Valoriser les talents locaux

La 3ème édition du concours talents d'entrepreneurs du Pays de Fontainebleau s'est tenue à l'automne 2021. Ce concours est destiné à valoriser l'écosystème économique, offrir une visibilité locale à des dirigeant(e)s d'entreprises talentueux et inspirants, renforcer les relations inter entreprises.

Les 5 catégories des prix :

- agriculture et alimentation,
- innovation,
- créativité,
- ESS,
- tourisme durable.

En 2021, deux nouveautés ont été intégrées au concours : un vote en ligne afin de désigner le prix « coup de cœur du public » et la participation des lauréats de la précédente édition au jury de sélection.

19 candidatures ont été déposées. Les lauréats bénéficieront de dotations en communication : campagne d'affichage en abri voyageur, portrait, articles sur les supports de communication de la communauté, une photo portrait et une capsule vidéo de présentation.

La remise des prix prévue à l'occasion des Rencontres économiques annuelles a dû finalement être reportée sur 2022, compte tenu des conditions sanitaires rendant im-



possible la tenue de l'évènement à l'INSEAD.

Financer les entreprises

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19

Suite à la décision de la Région Île-de-France et tenant compte du contexte sanitaire et économique, l'agglomération a délibéré en faveur du renoncement au remboursement de sa part dans la dette restant due par les entreprises aidées (158 278€ sur un montant total abondé de 159 825€). Les entreprises aidées ont ainsi uniquement à rembourser les quotes-parts abondées par la Caisse des Dépôts et le Département.

Contribution de l'agglomération
en 2020 : 95 895 €,
en 2021 63 930 €
40 entreprises aidées
663 416 € versés

En soutenant des organismes octroyant des prêts d'honneur



Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne

Cette association accorde des prêts d'honneur à taux 0% à des créateurs et repreneurs, mais aussi des professionnels de santé, des projets agricoles, ou des projets de croissance de jeunes entreprises. Suite à sa création en 2017, l'agglomération a délibéré pour étendre son adhésion et sa contribution au fonds de prêts création / reprise afin d'en faire bénéficier les projets sur ses 26 communes (précédemment, seule une partie des communes était couverte). A fin 2021, 15 projets ont été financés. Ils permettent de consolider l'apport personnel, de crédibiliser le projet et de faciliter l'accès à l'emprunt bancaire. Leurs montants peuvent aller de 3 000 € à 55 000 € et sont remboursables sur 5 ans. Par ailleurs, l'association a été pour la seconde année opérateur pour l'octroi des subventions du fonds résilience.

En 17 ans,
176 prêts d'honneur
pour un total de 1 813 348€
- 66% de prêts création
- 26% de prêts reprise
- Taux de pérennité : 81%
- Emplois à la création : 391

En 2021
12 lauréats : 5 créations et 6 reprises
et 1 croissance
Communes : Samois-sur-Seine, Fontainebleau, Avon, Chailly-en-Bière, Recloses, La Chapelle-la-Reine, Saint-Martin-en-Bière
191 998 € de prêts accordés

Cotisation versée en 2021 : 21 034 €

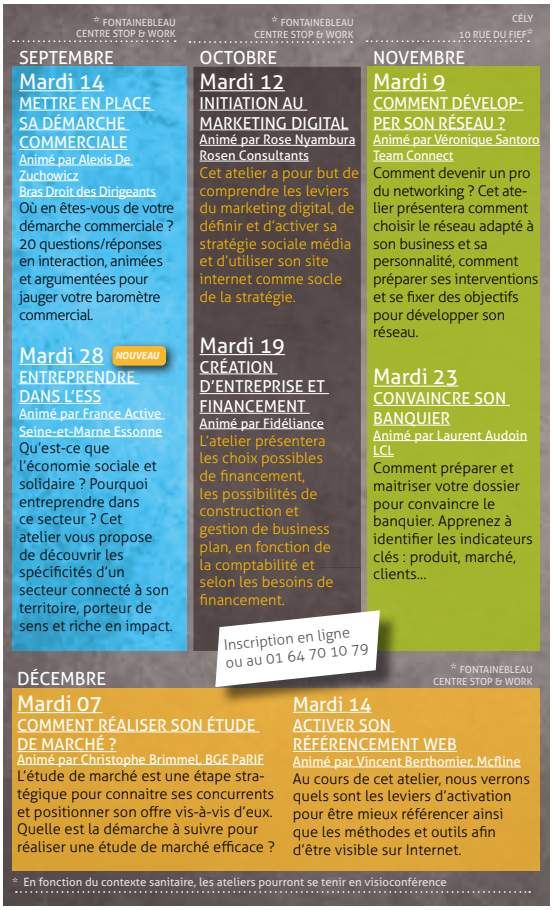
Réseau Entreprendre
SEINE & MARNE

Réseau Entreprendre

En 2020, le Pays de Fontainebleau s'est engagé pour la première fois en soutenant le Réseau Entreprendre Seine-et-Marne.
Cette association de chefs d'entreprises engagés est spécialisée dans l'accompagnement de créateurs ou repreneurs d'entreprise à fort potentiel de création d'emplois.
L'association a pour mission d'accompagner les entrepreneurs grâce au soutien de chefs d'entreprises pendant 2 à 3 ans et de financer avec des prêts d'honneur de 15 à 50 K€ (jusqu'à 100 K€ pour des projets innovants).
Deux nouveaux chefs d'entreprises dont le siège est domicilié sur le Pays de Fontainebleau ont rejoint l'association portant à 10, le nombre de memebres en mesure d'accompagner les entreprises lauréates.

En 2021
6 projets lauréats
7 projets en parcours de validation

Subvention versée en 2021 : 6 000 €



Soutenir la création d'entreprises

L'agglomération est fortement engagée dans le soutien à la création d'entreprises

Les ateliers thématiques gratuits pour les créateurs et jeunes entreprises

Chaque mois 2 ateliers ont été organisés le mardi matin, en alternance à Fontainebleau et Cély, ponctuellement en visio. Ces ateliers gratuits informent sur des thématiques variées afin d'aider en proximité les créateurs. Ils mobilisent des intervenants bénévoles : professionnels du territoire et experts (INPI, CCi Seine-et-Marne...). Ils favorisent les échanges de pratiques et d'expériences. : accompagnement, financement mais aussi dans l'animation d'une pépinière d'entreprises.

Le Booster
ENTREPRENDRE AU PAYS DE FONTAINEBLEAU

18
ateliers

133 participants aux ateliers
91 visiteurs uniques

taux de satisfaction
4.8 /5

La pépinière d'entreprises

Les bureaux de la pépinière d'entreprises du Pays de Fontainebleau sont hébergés au sein du Centre Stop & Work Fontainebleau.
L'accès à ces bureaux se fait sur candidature et audition devant le comité de sélection.

Intégrer la pépinière permet :

- de bénéficier d'une remise et d'une aide financière à l'hébergement au sein du Stop & Work de Fontainebleau,
- d'être accompagné par la chargée de mission Entreprises du Pays de Fontainebleau avec en appui les différents partenariats de la communauté,
- de bénéficier d'une visibilité offerte sur le territoire du Pays de Fontainebleau (portrait professionnel, articles, campagne d'affichage),
- d'intégrer un collectif dynamique,
- d'avoir accès au réseau économique de la communauté.

En 2021, l'impact de la crise sanitaire s'est à nouveau fait ressentir sur l'attractivité de la pépinière.

Au 31 décembre, les entreprises hébergées au sein de la pépinière sont :

- Abbaco (entrée le 01/09/2020)
- Les Éditions du Sabot Rouge (entrée le 15/11/2018)
- Azolis (entrée le 01/09/2020)

Les partenariats en matière d'accompagnement de la création et des jeunes entreprises

En complément de l'orientation vers les partenaires du dispositif régional dédié à la création d'entreprises « Entrepreneur#Leader », la communauté d'agglomération porte des partenariats sur-mesure dédiés à accentuer encore le soutien aux projets de création et aux jeunes entreprises.

Accompagnement pour les entrepreneur(e)s ESS

Le Pays de Fontainebleau a amorcé en 2021 une politique en faveur du développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et plus largement des entrepreneurs qui placent l'utilité sociale au cœur de leur activité. Comme première étape de cette ambition, un partenariat a été déployé avec l'association France Active Seine et Marne Essonne.
Association territoriale d'un réseau national, France Active Seine-et-Marne Essonne œuvre depuis plus de 25 ans sur les deux départements.

L'association accompagne les projets dits « engagés ». Fortement liés à leur territoire, ces projets, souvent collectifs (coopératives...), mettent l'économie au service d'un enjeu social (lutte contre la précarité, insertion...), local (mobilité...), sociétal (accès à la culture, éducation, numérique...) ou encore d'un enjeu d'avenir (environnement...).
Afin de faciliter le développement de ces activités, les porteurs de projets peuvent être accompagnés par l'association à toutes les phases de leur réflexion (idée, émergence, consolidation et développement) à travers différents dispositifs d'accompagnement et de financements.

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, l'agglomération a proposé un nouveau programme « Boostez votre idée d'entreprise engagée ». Elle a ainsi offert un mois d'accompagnement à des porteurs de projet d'entreprise engagée avec un ancrage territorial affirmé (tourisme durable, agriculture et alimentation, environnement, tiers-lieu, ...). Trois projets ont pu en bénéficier :

- Un salon de thé-friperie,
- Un service d'accompagnement sous forme de coaching destiné aux adolescents en difficultés scolaires,
- Un service de collecte de biodéchets à vélo.


Cloture du mois de l'ESS

- Accompagnement collectif de jeunes entreprises :

L'année 2021 a également été l'année de lancement d'un nouveau programme d'accompagnement collectif : une promotion de jeunes entreprises a été constituée afin de bénéficier d'un programme Plato (marque portée par la CCI Seine-et-Marne) spécifique sur le territoire. Ainsi un groupe de 7 s'est mensuellement réuni à partir du dernier trimestre et a bénéficié d'un programme d'intervention sur des thèmes choisis par le groupe. 4 dirigeants du territoire se sont mobilisés pour parrainer ce 1er groupe : Etienne de Galbert (HomeCamper), Kimo Boissonier (Promistel) Adrien Dehel-Il y (Royalty) et Cédric Pradel (SmartOne).




Clôture du dispositif PLATO

Soutenir le développement rural

Le Pays de Fontainebleau est couvert par deux programmes européens Leader. Ces programmes ont pour objet d'attribuer des aides provenant du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en vue de cofinancer des projets de développement rural. Il s'agit en particulier de soutenir des filières innovantes basées sur les agro-ressources de proximité, de redynamiser la vie rurale et de valoriser les ressources naturelles d'intérêt majeur. Les financements peuvent être alloués à des structures privées (entreprises, associations...) ou publiques. Ainsi, les projets inscrits dans le tourisme rural, vert et fluvial ou encore dans l'économie de proximité figurent dans le type de projets éligibles.

• **Leader PNR Gâtinais français** (concerne les projets sur les communes situées au sein du périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français) : enveloppe européenne de 1.2 millions d'euros sur 7 ans.

Contribution versée par l'agglomération 183,20 €

• **Leader Sud 77** (concerne les projets sur les autres communes) : enveloppe européenne de 1,161 millions d'euros sur 7 ans.

Contribution versée par l'agglomération 6 810,43 €

Projets programmés pour financement en 2021

Leader Sud 77 :

-Travaux d'aménagement et investissement dans du matériel de transformation pour le soutien et la valorisation de productions agricoles et agroalimentaires par la création de valeur ajoutée autour de la transformation.

Porteur de projet : La Conserverie de la Forêt (SARL).

Montant de subvention FEADER : 20 388,36 € (pour un coût total éligible de 106 811,96 € HT)

Via les deux Leader de manière complémentaire :

-Action de sensibilisation autour de la céréale et de l'agriculture auprès des enfants d'accueils de loisirs : « Quand les enfants céréalisent ».

Porteur de projet : Pays de Fontainebleau.

Montant de subvention FEADER enveloppe Leader PNR : 4 608 € (pour un coût total éligible de 9 600 € TTC) et montant de subvention FEADER sur l'enveloppe Leader Sud 77 : 8 064 € (pour un coût total éligible : 14 400 € TTC)

Le soutien au développement agricole

La démarche amorcée en décembre 2018 s'est poursuivie autour de cette double ambition : renforcer les filières alimentaires locales et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'alimentation . Ces ambitions croisées sont inscrites dans le projet de territoire et dans le plan climat du Pays de Fontainebleau.

Le premier axe de travail engagé depuis 2019 est orienté sur le développement des approvisionnements locaux dans la restauration collective.

• Poursuite des conseils aux communes portant sur leurs commandes de repas livrés pour leurs cantines en identifiant les approvisionnements de proximité :

L'agglomération a élaboré un modèle de prescriptions de cahier des charges pour la commande de repas livrés visant à améliorer la qualité des repas et la connaissance des approvisionnements (intégration de la Loi EGALIM, des recommandations du Programme National Nutrition Santé, du Programme National pour l'Alimentation, et du label « En Cuisine » d'Ecocert).

• Poursuite du projet de cuisine centrale favorisant les circuits alimentaires de proximité :

– Poursuite du groupe de travail constitué d'élus communaux

Un cycle de 5 ateliers de concertation a été organisé avec les membres du groupe de travail composé des 26 communes :

• Février : restitution de l'enquête auprès des élus communaux pour recueillir leur vision et attentes relatives au projet de cuisine centrale

• Avril : partage des objectifs en matière de qualité

• Mai : restitution du diagnostic agricole alimentaire • Juin : partage des objectifs en matière d'approvisionnements local

• Septembre : partage des objectifs en matière environnementale



Réunion de présentation aux acteurs locaux

Les objectifs du projet réaffirmés à l'issue du cycle de groupes de travail :
1-Maitriser la production de repas de qualité avec une part croissante d'approvisionnement en proximité
2-Un enjeu d'exemplarité et d'entrainement en matière de politique alimentaire territoriale

– Diagnostic de l'offre agricole du Pays de Fontainebleau

Ce diagnostic confié à la Chambre d'agriculture et achevé en 2021 avait pour objectifs de dresser un portrait synthétique de l'agriculture du territoire et de connaitre le potentiel agricole en vue d'approvisionner une future cuisine centrale :

• les modes actuels de commercialisation, transformation et conditionnement,
• identifier les attentes et contraintes des exploitations dans le cadre de l'approvisionnement de la restauration collective ,
• obtenir des préconisations de la Chambre d'Agriculture de Région Ile de France.

Coût total de l'étude
25 596 €
Subventions obtenues
auprès des Leader PNR Gâtinais français
et Sud 77
15 357.60€

Ce diagnostic a permis de dresser un portrait synthétique de l'agriculture du territoire :

• connaissance du potentiel agricole en vue d'approvisionner la restauration collective,
• connaissance des modes actuels de commercialisation, transformation et conditionnement,
• et identification des attentes et contraintes des exploitations dans le cadre de l'approvisionnement de la restauration collective.

La phase finale de l'étude a abouti sur des recommandations de la Chambre d'agriculture pour le projet de cuisine centrale et plus largement en matière de soutien à la filière agricole et alimentaire du territoire.

Contenu détaillé à retrouver sur

• Sensibiliser au bien manger et manger local

Une expérimentation en direction du jeune public a été portée sur l'année scolaire 2021-2022. Elle s'est appuyée sur un programme « Quand les enfants céréalisent » co-écrit par les services économiques et jeunesse et réalisé par l'association 1001 Sillons (membre de la Coopérative d'Activité et d'Emplois du Champs des Possibles).





Ateliers quand les enfants céréalisent

Les objectifs de cette action auprès des enfants sont nombreux et complémentaires : promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité, sensibiliser aux enjeux environnementaux, développer le lien entre la nature et l'alimentation, faire découvrir l'agriculture et le métier d'agriculteur.
L'action s'est déroulée pendant les vacances scolaires de l'année 2021-2022. Au programme :
• 3 ateliers thématiques en salle autour de l'agriculture (cuisine, conte, territoire, ...),
• 3 ateliers de culture sur la parcelle agricole mis en place dans les jardins de chaque accueil de loisirs participants (semis, désherbage, récolte),
• 2 visites de ferme et 1 journée inter-centre.
Au total, 5 accueils de loisirs se sont portés volontaires pour réaliser cette action dans les communes de Bois leRoi, Ury, Samoreau, Avon et Cély.

Coût total de l'action : 24 000€
Subventions obtenues
auprès des Leader PNR Gâtinais français
et Sud 77 : 12 672€

Soutenir le parcours immobilier des entreprises

La bourse immobilière

L'agglomération facilite l'implantation et la mobilité des entreprises en les informant sur l'offre et les acteurs immobiliers et fonciers du territoire. Elle mobilise notamment une application web de bourse immobilière développée par l'agence d'attractivité du Département (Seine-et-Marne Attractivité) qui permet la mise en ligne des offres et facilite la recherche. Cette bourse est accessible depuis le portail économique de l'agglomération.

25 demandes reçues, dont 70% de locaux d'activités et fonciers

Les 8 Zones d'Activités Économiques

Le Pays de Fontainebleau gère 8 zones d'activités situées sur les communes d'Avon, Bois-le-Roi, Chartrettes, La Chapelle-la-Reine, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau et Vulaines-sur-Seine. Ces zones représentent 70ha et accueillent environ 150 entreprises. En 2021, des travaux de voirie ont été réalisés , notamment sur la zone de Samoreau.



Parc d'activités de Samoreau

Le centre de co-working et de bureaux flexibles du Pays de Fontainebleau

Le site est propriété de l'agglomération qui l'a acquis en décembre 2011 et l'a rénové. Ouvert en octobre 2014, le centre est géré en délégation de service public par la société Stop & Work Fontainebleau. Il est à destination des indépendants, créateurs d'entreprise, très petites entreprises, salariés nomades et télétravailleurs.

Du co-working au bureau fermé, ce sont 1200m² d'espaces de travail disponibles.

Les entreprises de la pépinière du Pays de Fontainebleau y sont résidentes.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de l'impact de la crise sanitaire sur l'exploitation du centre. Le taux d'occupation des bureaux fermés et en espace décloisonné a toutefois connu une hausse passant de 53.2% en début d'année à 69.2% en décembre. Les mouvements d'entreprises ont été importants sur toute l'année 2021 : 34 nouvelles entreprises accueillies et 26 départs (45% liés au Covid).

Afin de relancer l'attractivité de l'offre du centre, une nouvelle grille tarifaire a été adoptée avec notamment une baisse de l'ordre de 15% des tarifs des bureaux cloisonnés et en open space. En complément de l'évolution de la grille tarifaire, deux nouveaux services ont été mis en place : mise à disposition d'une salle de réunion « communautaire » gratuite deux heures par jour maximum pour une réservation le jour J et sous réserve de disponibilité ; mise à disposition d'une gamme de mobiliers permettant de personnaliser les bureaux.

Le chiffre d'affaires du centre a connu une nouvelle chute comparativement à l'année 2020 pour s'établir à 418 690 € HT (498 979 € HT en 2020).

Â décembre 2021
Le taux d'occupation 69.2 %
Chiffre d'affaires : 418 690 € HT
Redevance perçue
par l'agglomération : 120 785 €

En lien avec la chute de l'occupation de la pépinière dans cette période de crise économique liée à la crise sanitaire, la garantie d'exploitation versée par la communauté a atteint un montant jamais atteint précédemment de 78 234 € HT (sur un montant maximum de 90 k€ HT)

L'ensemble de l'offre d'animations du centre avait été suspendue dès l'entrée en vigueur du premier confinement en 2020. En 2021, des animations « en ligne » ont été proposées. L'affichage a été renouvelé (partage d'annonces et création d'un mur d'expression). Un seul petit déjeuner a pu être proposé le 8 novembre. Certains résidents ont également contribué à l'animation du centre (séance photos, ateliers développement commercial ...).



Centre de co-working et bureau flexibles de l'agglomération



L'emploi et l'insertion

Soutenir l'emploi et l'insertion des jeunes

Mission locale de la Seine et du Loing

L'Agglomération a renouvelé en 2021 son soutien à la Mission Locale. Cette association a pour vocation d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés.

Elle s'appuie pour cela sur différents dispositifs pour lever les freins sociaux et professionnels : Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (dont la Garantie Jeunes), bilan d'orientation professionnelle, ateliers collectifs, entretiens individuels ... et diverses actions (quartier d'été, séjour de remobilisation, job à la journée, action santé ...) qui se sont déroulées sur le territoire en 2021.

Elle permet aux jeunes également de bénéficier d'aides financières ponctuelles : Fonds d'Aide aux Jeunes (9830€) et chèque mobilité (3711€).

Subvention versée pour l'année 2021 : 54 409€

406 jeunes accompagnés
51% de 18/21 ans
43% niveau infra bac
199 primo-inscrits
193 jeunes en emploi ou alternance
63 jeunes en formation

École de la 2ème Chance

L'Agglomération participe au financement des actions du Hub de la Réussite à travers les Ecoles de la 2ème chance de Montereau et de Melun.

Ces deux sites accueillent les jeunes du Pays de Fontainebleau et leur permettent d'alterner période de formation rémunérée et stages en entreprise afin de valider un projet professionnel. En 2021, les jeunes concernés ont participé à différentes actions : prévention des risques (SDIS77), visites d'entreprises (Veolia, Décathlon, Carré Sénart ...) et présentation de métiers par des entreprises.

Subvention versée pour l'année 2021 : 10 000€

26 jeunes accompagnés
57% de 18/21ans
80% niveau CAP/BEP non validé et infra
6 jeunes en emploi
1 jeune en formation

Le développement touristique

Soutenir le développement touristique

Projet de développement du port de Valvins



Port de plaisance intercommunal

Le projet vise à développer l'offre du port en matière sportive, de loisirs et de tourisme. L'ambition poursuivie est double : offrir un nouveau lieu de loisirs sportifs à destination des habitants et disposer d'une nouvelle porte d'entrée touristique sur le Pays de Fontainebleau. Le passage de l'eurovéloroute « La Scandibérique » à proximité est identifié comme un des leviers de développement avec la perspective d'attirer un public adepte de loisirs de pleine nature et itinérants.
Une étude de développement du site a été lancée à l'automne 2020.

Montant de l'étude : 54 725 € HT

Montant de subvention : 32 835 € via le programme Leader Sud 77

(soit 60% du coût d'étude).

Les phases réalisées en 2021 :

- état des lieux technique
- étude marketing aboutissant sur une sélection d'activités à conforter et nouvelles
- élaboration d'un scénario de développement avec une concertation multi-acteurs (institutionnels et acteurs du port)
- premières projections financières et amorces de montage organisationnel et juridique



Randonnée pédestre : création du Tour du Pays de Fontainebleau

Les 26 communes du territoire offrent une diversité de paysages et de multiples possibilités d'escales ressourçantes entre nature, culture et art de vivre.

Avec le soutien du Pays de Fontainebleau, Coderando 77 a créé un nouvel itinéraire de randonnée reliant les 26 communes de l'agglomération. Cet itinéraire est l'aboutissement d'un travail d'ampleur entrepris par l'association.

Ce tour est décomposé en 10 étapes. Pour faciliter le parcours, une pochette de fiches a été éditée présentant chacune des étapes avec un plan et une description du parcours et des principaux points d'intérêts. Ces pochettes sont proposées à la vente (2€) dans les accueils de l'office de tourisme à Fontainebleau et à Barbizon.

Diagnostic et préconisations en matière d'hébergements touristiques

Cette action a été portée en échos aux enjeux identifiés lors de l'élaboration du premier projet de territoire du Pays de Fontainebleau adopté le 5 décembre 2019 :

• favoriser des retombées touristiques de manière équilibrée sur le territoire ;

• accompagner l'adaptation du parc d'hébergement actuel aux évolutions de la demande ;

• proposer une offre adaptée à l'accueil des touristes itinérants ou pratiquant les loisirs de pleine nature ;

• préserver le parc d'hébergement locatif ;

• préserver l'écrin naturel et patrimonial du territoire.

De son côté, Seine-et-Marne Attractivité (SMA), agence d'attractivité du département de Seine-et-Marne, avait également identifié la nécessité de porter une action à l'échelle du département.
Constatant que les deux démarches étaient complémentaires, SMA a proposé au Pays de Fontainebleau d'être partenaire d'une étude conjointe sur l'hébergement touristique.

L'étude a abouti sur :

• un diagnostic de l'hébergement touristique du Pays de Fontainebleau : analyse de l'offre et la demande actuelle intégrant tous les types d'hébergement ; mise en perspective avec d'autres destinations,

• des préconisations de développement et identification de clientèles cibles.

Montant porté par l'agglomération : 9 360 €TTC

Fontainebleau TOURISME

L'office de tourisme intercommunal Fontainebleau Tourisme

L'année 2021 est à nouveau marquée par la pandémie Covid 19 et donc par de fortes restrictions dans les déplacements, l'accès aux activités et monuments et à la restauration.
La hausse des séjours des français n'ont qu'en partie compensé la baisse des séjours internationaux, avec une clientèle européenne toutefois présente.
Fontainebleau Tourisme s'est mobilisé pour être encore plus à l'écoute, adapter son dispositif d'accueil, commercialiser auprès des clientèles individuelles, affiner une communication en phase avec les conséquences de la crise et mettre à disposition des acteurs les outils de promotion de la destination.

• espace d'exposition photo en gare : mise en place de panneaux sur le mobilier co-géré et financé par l'ONF, en lien avec la proximité de la forêt depuis la gare. Fontainebleau Tourisme est chargé du suivi de la collecte de la taxe de séjour pour le compte de l'agglomération. Au barème voté par le Conseil Communautaire, s'ajoutent :
• une taxe additionnelle départementale de 10 % reversée au Département de Seine-et-Marne ;
• une taxe additionnelle régionale de 15 % reversée à l'établissement public « Société du Grand Paris ».

Le produit de cette taxe (hors taxes additionnelles) est dévolu, de par la loi, à l'EPIC Fontainebleau Tourisme pour assurer ses missions.

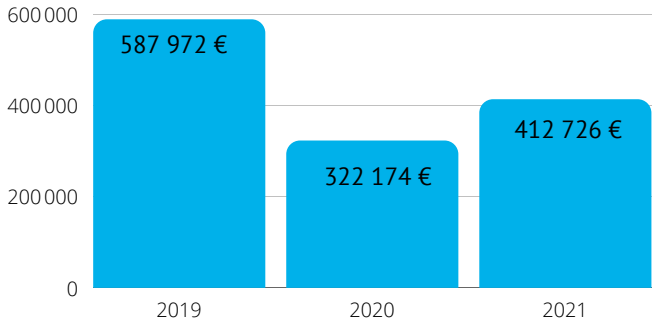
En deux ans, 24% de l'offre de meublés de tourisme commercialisés via les plateformes en ligne a disparu.

Événements

• le soutien aux grands événements : communication renforcée pour faire émerger les grands évènements notamment subventionnés et rayonnant du territoire.



Évolution de la taxe collectée et reversée à l'office



LE GRAND PARQUET
FONTAINEBLEAU



Le Grand Parquet

L'activité équestre

À la suite de la levée des restrictions sanitaires en mars 2021, qui a contraint à la fermeture du site, la filière équestre a subi un 2ème arrêt d'activité.
En avril, l'Europe a été frappée par une maladie virale chez les chevaux (la Rhino pneumonie Equine). Cette maladie a entrainé l'interdiction de la circulation de tout équidé et de ce fait tout rassemblement sportif équestre.
En conséquence, les organisateurs de compétitions ont été contraints d'annuler 7 compétitions équestres prévues aux mois de mars et avril (soit 20 jours d'événements).

5 concours internationaux
dont l'endurance et 1 national

Une « Petite Semaine » de l'Elevage

Un concours de Dressage de jeunes chevaux

L'activité entreprise

Dans le contexte économique et sanitaire, aucun séminaire n'a eu lieu.

Les travaux de la carrière des Princes

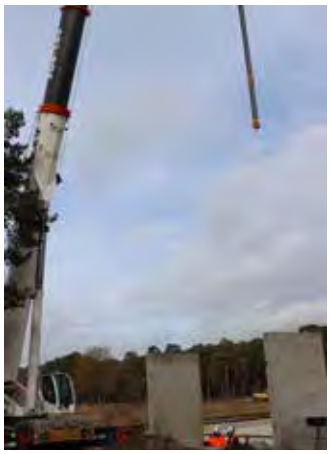
Les travaux d'ensablement réalisés par l'agglomération représentent un atout majeur au regard de la qualité des sols pour les cavaliers, organisateurs et la Fédération Française d'Équitation qui a validé la très bonne qualité de cette nouvelle piste.
Le sable permet un passage de chevaux plus important que sur un terrain en herbe et offre une égale qualité tout au long de la journée, ce qui permet un meilleur équilibre économique pour les organisateurs. Ces travaux constituent un élément de relance important.

Les actions commerciales

Reconduction de la convention d'occupation du restaurant par le traiteur :

36 000 € avec réouverture en juin 2021
pour 4 mois de compétition.





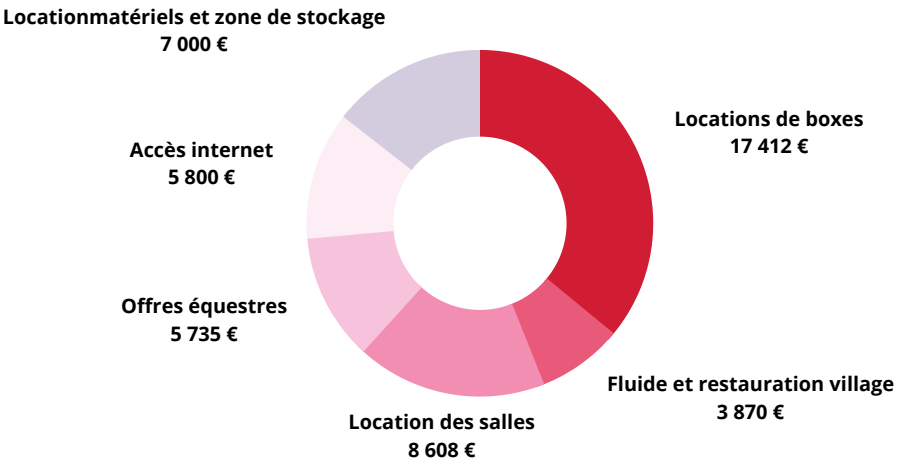






Les Princes pendant et après les travaux

Bilan prestations





La communication

L'ensemble des supports numériques du Grand Parquet a bénéficié d'une refonte afin d'accompagner la démarche commerciale, de faciliter la communication des manifestations équestres et événementielles via un relai sur les supports numériques et d'affichage.

• Refonte du site internet finalisée en février 2022

• Animation des réseaux sociaux :

- actualité du Grand Parquet, suivi et publication à la semaine de l'avancée de travaux de janvier à mars 2021,
- publication d'un agenda mensuel sur Facebook et Instagram,
- création d'une couverture à J-7 avant chaque événement,
- partage des post informations publiques de l'organisateur,
- publication d'une vidéo après événement,
- publication de story au fil de l'eau du jour J à la fin de l'événement lors des événements

• newsletter mensuelle
• Format agenda, actualité, offres
• Nombre de destinataires environ 3800 - Taux d'ouverture moyen : 21%

Apport de l'identité Terre de jeux sur le site : oriflamme, panneaux sur les lisses des carrières







En 2021,
Budget de fonctionnement 425 000 € HT
Dépenses 357 000 € HT
Chiffres d'affaires 411 000 € (6 mois)
Subvention de l'agglomération 820 000 €



Urbanisme

- Plans locaux d'urbanisme
- Sites Patrimoniaux Remarquables
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Habitat

- Le Programme Local de l'Habitat
- Amélioration de l'habitat
- Action coeur de ville
- Accueil des gens du voyage
- Le service logement
- La SEM

Mobilité

- Les réseaux de bus
- La politique cyclable
- Parc de stationnement
- L'offre ferroviaire





L'urbanisme

L'agglomération assure, pour le compte des communes , la gestion et l'élaboration des documents d'urbanisme : les Plans Locaux d'Urbanisme encore en vigueur, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en préparation, les Sites Patrimoniaux Remarquables et le Règlement Local de Publicité Intercommunal, ainsi que l'exercice du droit de préemption.

Accompagnement des communes

L'agglomération accompagne et apporte son expertise sur la gestion des procédures dans l'évolution des PLU communaux à la demande des élus municipaux.
Les conseils municipaux délibèrent en amont de l'agglomération aux différentes étapes de ces procédures afin que l'ensemble des équipes et des concitoyens puissent suivre leur déroulement. C'est le conseil communautaire qui approuve chaque étape.

Les communes continuent d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme réceptionnées en mairie et sont délivrées par le Maire de la commune grâce à ses pouvoirs de police.

Point d'avancement des PLU communaux

4 Approbations de procédures

- Modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi
- Révision allégée n°1 du PLU de La Chapelle-la-Reine
- Modification n°2 du PLU de Perthes
- Mise en compatibilité du PLU de Vulaines-sur-Seine avec une déclaration de projet

9 Prescriptions de nouvelles procédures

- Modification n°1 du PLU d'Arbonne-la-Forêt
- Modification et révision allégée n°1 du PLU de Barbizon
- Modification n°3 du PLU de Bourron-Marlotte
- Révision allégée n°1 du PLU de Chartrettes
- Révision allégée n°3 du PLU de Fontainebleau-Avon uniquement sur Avon
- Modification n°12 du PLU de Fontainebleau-Avon uniquement sur Fontainebleau
- Mise en compatibilité du PLU de Fontainebleau-Avon uniquement sur Fontainebleau avec une déclaration de projet
- Modification n°1 du PLU de Vulaines-sur-Seine

4 autres études lancées précédemment et encore en cours :

- Modification n°2 du PLU de Samois-sur-Seine
- 2 Procédures de mise en compatibilité du PLU de La Chapelle-la-Reine avec une déclaration de projet (n°1 et 2)
- Modification du PLU de Fontainebleau-Avon

Accompagnement de grands projets sur le territoire

- Participation à des réunions de travail et comités de suivi concernant le **quartier des Héronnières**, ce secteur en mutation est porté par l'établissement du Château de Fontainebleau,

- Contribution aux assisses étudiantes de Fontainebleau et aux projets de développement adhoc,

- Participation à l'élaboration ou réflexion de montage de Projets Urbains Partenariaux pour les communes du territoire

- Durant l'année 2021 a été relancé le groupe de travail d'élus sur le secteur du Bréau à Fontainebleau, foncier appartenant à l'agglomération :

•Ainsi a pu être restituée l'étude Faune Flore lancée en 2019 : présentation des résultats de l'inventaire, des enjeux écologiques et réglementaires + les points de vigilance et les autres études à poursuivre.

• L'actualisation du Schéma Directeur du Bréau datant d'octobre 2017 a pu être redémarrée : des intentions d'aménagement sur le secteur quartier ont été actées en bureau communautaire du 21 octobre 2021, proposition permettant une certaine diversité fonctionnelle alliant habitat et développement économique au sein d'un écrin végétal pour assurer une continuité entre la forêt, la ville et le château dans un cœur urbain du quart d'heure. Un bilan d'aménagement est prévu en 2022 pour s'assurer du montage de l'opération et son équilibre financier avant d'approfondir les études nécessaires à la transformation de cet espace aujourd'hui en friche.

• Instauration le 23 septembre 2021 du périmètre du Projet Urbain Partenarial proposé par l'aménageur du Parc des Subsistances (fonciers Etat et CAPF situés quartier du Bréau) et la Ville de Fontainebleau

17 procédures

9 recours gracieux ou contentieux

4 études en cours

Les Sites Patrimoniaux Remarquables

Contexte

Les « Sites patrimoniaux remarquables » (SPR) sont des outils de protection pour les secteurs à haute exigence patrimoniale (urbain, paysager, monuments historiques).

Objectifs

Les SPR protègent les villes, villages ou quartiers ainsi que leurs paysages et espaces ruraux dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Ce classement affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel se substituera au périmètre des abords de 500 mètres délimité autour des monuments historiques.

Ainsi tous les travaux portant sur les immeubles bâtis ou non bâtis inclus dans le périmètre du SPR et nécessitant une autorisation sont soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France sans exception. Il n'y aura plus de condition de « co-visibilité » avec le monument historique.

Procédures

Les procédures en cours et à venir sont suivies de plein droit par l'agglomération.

2 étapes :

• classement du périmètre via une étude

• élaboration et approbation d'un document de gestion (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) élaboré par l'agglomération ou plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)) élaboré par l'État ou les 2.

Une instance consultative est constituée par l'agglomération afin de créer une plateforme d'échanges pérenne accompagnant le processus d'élaboration jusqu'au suivi permanent de l'évolution de ce document.

Point d'avancement des SPR communaux

2 SPR approuvés

• Bourron-Marlotte et Barbizon approuvés respectivment en 2015 et 2020

1 SPR en cours d'élaboration

• SPR commun au cœur urbain Fontainebleau-Avon, du 21 septembre au 22 octobre 2021 : enquête publique

2 commissions locales de suivi et de pilotage des SPR de Barbizon et Bourron-Marlotte approuvés respectivement les 6 février 2020 et 9 juillet 2015.



Avon



Fontainebleau



Barbizon



Bourron-Marlotte

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Contexte règlementaire et local

Les lois de 2010, puis 2014 avaient engagé la Communauté de communes du Pays de Fontainebleau (CCPF) dans la prescription et l'élaboration de son PLUi le 17 décembre 2015. L'agglomération est devenue directement compétente lors de sa création le 1er janvier 2017.

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

L'élaboration du PLUi est également rendue nécessaire pour plusieurs raisons :

• L'impossibilité pour l'agglomération d'engager l'élaboration ou la révision générale d'un PLU communal après le 1er janvier 2022 sans entrainer obligatoirement l'élaboration d'un PLUi à l'échelle de la totalité de son territoire.

• La nécessité d'élaborer un document d'urbanisme régissant la planification et l'application du droit des sols sur trois communes du territoire, suite à la caducité de leur Plan d'Occupation des Sols (Tousson, Achères-la-Forêt et Recloses).

• L'inscription des ambitions de la communauté d'agglomération au sein de documents à une échelle plus large que le périmètre communautaire (SDRIF, PDUIF, Charte du PNRGF, SDAGE...), l'évolution de la règlementation nationale et l'utilisation des nouveaux outils du code de l'urbanisme à disposition (Grenellisation des PLU, suppression de certains articles par la loi ALUR de 2014 et décret n° 2015-1783 du 29 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du PLU).

• La traduction règlementaire des différentes politiques publiques et plans d'actions en cours ou terminés menés sur le territoire (projet de territoire, Plan Climat Air Energie Territorial, Programme Local de l'Habitat, schémas directeurs d'assainissement, schéma d'hébergement touristique, diagnostic agricole...) dans un document commun de planification et de prospective.

Le PLUi, document unique, couvrira le territoire des 26 communes membres du Pays de Fontainebleau et se substituera, dès qu'il sera exécutoire, aux documents d'urbanisme communaux existants. Toutefois, les prescriptions du règlement pourront être générales ou s'appliquer seulement aux zones identifiées afin de prendre en compte les spécificités territoriales. Il devra prendre en compte les enjeux généraux du code de l'urbanisme.

Prescription et gouvernance

Le conseil communautaire a prescrit le 24 mars 2021 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de concertation avec la population ont été définies par délibération.

Au préalable, chaque commune a été rencontrée individuellement pour discuter de ses attentes et répondre aux questions sur cette démarche intercommunale. Une conférence des Maires a été organisée le 25 février 2021 en présence du préfet afin d'adopter la Charte de Gouvernance du PLUi et définir les modalités de collaboration avec les communes.

Durant toute l'élaboration du PLUi, chaque commune sera représentée par son référent communal élu ou suppléant chargé de représenter sa commune et de redescendre l'information à son conseil municipal. Un agent référent communal devra également suivre administrativement et techniquement la procédure d'élaboration du PLUi. Cet agent sera notamment le relai administratif des services de l'agglomération en commune pour les différentes étapes de la procédure.



Les objectifs du PLUi

Les élus ont défini 3 grands objectifs pour ce PLUi :
- protéger l'écrin du Pays de Fontainebleau et valoriser les patrimoines bâtis, naturels agricoles et paysagers marqueurs de l'identité du territoire
- affirmer une stratégie économique portée sur le tourisme vert, la filière équestre, le tissu économique de proximité et les entreprises à forte valeur ajoutée
- faire du Pays de Fontainebleau un lieu de vie durable et équitable au service de ses habitants

Contenu du dossier de PLUi

Le contenu du PLUi est le même que celui d'un PLU communal. Les documents doivent être cohérents et s'articuler entre eux. Il est composé :

• du rapport de présentation,
• du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
• des Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP),
• du règlement écrit et graphique,
• et des annexes.

La concertation avec la population

Conformément aux articles L. 103-2 à L. 103-4 du code de l'urbanisme, la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées est obligatoire pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi. Le conseil communautaire du Pays de Fontainebleau, autorité compétente pour l'élaboration du PLUi, a défini les modalités de la concertation permettant, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Ainsi, les modalités de concertation suivantes ont été définies :

• page dédiée à la procédure du PLUi sur le site internet de la communauté d'agglomération permettant d'accéder aux informations relatives à la procédure d'élaboration du PLUi et aux études,
• articles d'information au cours de la procédure sur le site internet et le cas échéant sur les sites internet communaux,
• articles dans le journal du Pays de Fontainebleau et le cas échéant dans les magazines municipaux,
• supports pédagogiques à destination des habitants afin de présenter la procédure, les points d'étape, le territoire, le diagnostic, les enjeux au siège de la communauté d'agglomération,
• mise à disposition d'un registre papier au siège de la communauté d'agglomération permettant de recueillir les observations des habitants,
• recueil des observations par une adresse électronique dédiée à la procédure,
• recueil des observations par courrier postal à l'attention du Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,
• 2 réunions publiques annoncées a minima par l'intermédiaire du site internet de la communauté d'agglomération au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et à l'issue de la formalisation du règlement écrit, graphique et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

La communauté d'agglomération prévoit également la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation adaptée à chaque phase de l'élaboration du projet, ainsi que d'autres moments d'échanges avec la population, ayant conscience que l'association de la population est une condition nécessaire pour la réussite du PLUi.

Le Règlement Local de Publicité

Le RLPi du Pays de Fontainebleau a été ambitieux :

• limitant à l'essentiel la publicité, les enseignes et pré-enseignes pour assurer leur intégration dans un contexte patrimonial et paysager d'exception entrant dans une démarche Unesco impliquant l'ensemble du territoire,
• obligeant à l'extinction nocturne l'ensemble des dispositifs et interdisant la publicité numérique, souhaitant ainsi inscrire le territoire dans une approche de sobriété énergétique.

Pour rappel, le dossier de RLPi est composé des documents suivants :

• un rapport de présentation, composé de 3 parties :
- le diagnostic qui dresse l'état des lieux du territoire et en dégage les principaux enjeux en termes d'affichage extérieur,
- les orientations et objectifs du RLPi,
- l'explication des choix retenus dans le projet de règlement, démontrant la cohérence de la règlementation déterminée avec les enjeux du territoire et les objectifs préalablement définis.

• un Règlement

Il est organisé de manière à présenter d'une part les règles sur les publicités et pré-enseignes, d'autre part les règles sur les enseignes. Pour chaque type de dispositif, sont définies les dispositions générales, s'appliquant à l'ensemble du territoire du Pays de Fontainebleau, puis les dispositions relatives à chaque zone.

Le règlement comprend également une partie décrivant la délimitation des zones de publicité, ainsi qu'un lexique des principales notions et termes que l'on retrouve dans le document. Il est accompagné d'un tableau de synthèse afin d'en faciliter la lecture.

Cinq grands types de zones ont été définis, divisés en sous-zone, afin d'adapter la règlementation au contexte urbain et aux enjeux de chaque secteur.

• des annexes

Composées du plan de zonage du RLPi à l'échelle de la CAPF et détaillées sur chacune des communes, des cartes de limites d'agglomération et des arrêtés municipaux les fixant. A ces annexes obligatoires ont également été ajoutés pour information les guides de recommandation de l'Architecte des Bâtiments de France de Seine-et-Marne et du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, sources d'informations supplémentaires ou d'inspiration.

L'habitat

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Missions

Le Programme Local de l'Habitat est un document obligatoire pour les communautés d'agglomération, outil stratégique de programmation, il inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques, etc.
Il comprend un diagnostic du territoire, un document d'orientations et un programme d'actions détaillé thématique et territorialisé.

Objectifs

1. Répondre aux besoins en logements et en hébergement
2. Favoriser le renouvellement urbain
3. Favoriser la mixité sociale
4. Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements

Les enjeux de l'État :

• conforter un développement équilibré de l'habitat en promouvant des programmes de qualité,

• mieux répartir l'offre de logements accessibles aux revenus modestes et intermédiaires,

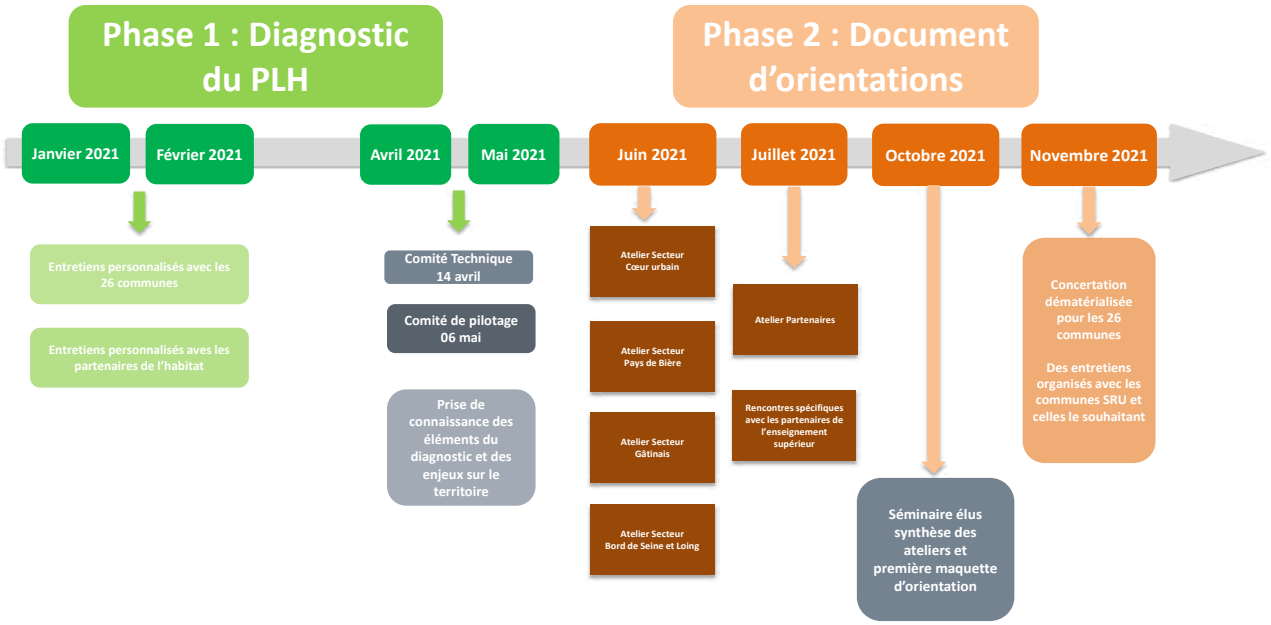
• accueillir et accompagner les populations fragiles,

• s'intéresser au devenir du patrimoine existant,

• développer une offre de logements en adéquation avec les activités économiques et les transports via une stratégie foncière.

Les chiffres clefs du diagnostic

• 2/3 des actifs travaillent hors de la CAPF
• 6 ménages sur 10 sont sans enfants
• 10% de la population à + de 75 ans
• 17 % de la population à moins de 30 ans
• 6% d'allocataires CAF handicapées
• revenu médian à 2 275€
• 9% des ménages au seuil de pauvreté
• 2,27 personnes par ménage (en baisse)
• 64% des ménages éligibles au logement social
• 35 900 logements sur le territoire
  • 84% de résidences principales
  • 7% de résidences secondaires
  • et 9% de logements vacants
• 1/2 logement construit avant 1970
• 1 650 logements vacants depuis plus de 2 ans
• 2.5% de résidences principales indignes
• 105 chantier par an dont 65% collectifs
• 1 054 places en EHPAD
•1 résidence intergénérationnelle
• 3 résidences autonomies
• 34 places d'hébergement d'urgence
• 6 logements temporaires



Amélioration de l'habitat

L'amélioration et la requalification de l'habitat est une action affichée comme prioritaire à la fois dans le projet de territoire et dans le Plan Climat. Il s'agit également d'une orientation forte du futur Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration.

Le bilan de l'espace France Rénov'

En 2021, le service de conseil pour la rénovation énergétique, mutualisé entre le Parc naturel régional du Gâtinais français (PnrGf) et l'agglomération, a été prolongé pour trois ans au regard de son succès. Le rapprochement avec le programme du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), initié par l'ADEME en 2019, a permis un cofinancement du service, entre fonds publics et certificats d'économie d'énergie (CEE) et l'embauche de deux conseillers à temps plein.

Des permanences conseil ont été proposées dès septembre au siège de l'agglomération un mercredi après-midi sur deux. le nombre de permanence a été doublé compte tenu du taux de remplissage.

En 2021 (sept. à déc.)
8 permanences
29 rendez-vous
24 projets aboutis
taux de remplissage 91%

Les objectifs fixés pour l'année 2021 ont tous été dépassés : tant pour les actes de premier niveau de simple information (appel téléphonique), que pour les conseils personnalisés aux ménages (prise de connaissance et conseil sur le projet) ainsi que pour l'accompagnement à la réalisation des travaux de rénovation énergétique (aides concrètes avec des visites, conseil au choix de matériaux etc.).
En revanche, les objectifs fixés pour le petit tertiaire privé et les copropriétés n'ont pas encore pu être atteints. Une campagne de communicationa a été lancée à destination des copropriétés horizontales et verticales, ainsi que les petits commerces en bas d'immeuble en location, ou d'activités au sein d'immeubles à destination majoritairement d'habitat.

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat

L'espace France Rénov', dispositif piloté par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ADEME et le Département de Seine-et-Marne.



La mise en place de dispositifs complémentaires est en cours de développement afin de favoriser la remise sur le marché de logements décents et atteindre une véritable performance énergétique.
En lien avec l'ANAH (Agence NAtionale de l'Habitat), l'agglomération oeuvre pour que chaque commune soit couverte et soit dotée d'un vrai effet levier sur ces problématiques.

• 16 communes du PnrGf, soit 24,36 % de la population ont accès au Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux.

• 4 communes (Fontainebleau, Avon, Bourron-Marlotte et Samois-sur-Seine), représentant 49,44% de la population, bénéficient du PIG au titre de la relance de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

• les 6 six communes restantes (Bois-le-Roi, Chartrettes, Héricy, Samoreau et Vulaines-sur-Seine et Noisy-sur-École) représentent plus de 25% de la population, ne sont pas couvertes par le PIG. Une étude pré-opérationnelle, permettra de définir le dispositif le mieux adapté (PIG Habiter Mieux, OPAH, autres ...) et les objectifs à atteindre exigé par l'Etat.

Trois périmètres opérationnels distincts seront regroupés dès que possible afin de gagner en lisibilité et efficacité.
Ces dispositifs permettent de toucher les propriétaires occupants modestes (sous conditions de ressources), propriétaires bailleurs (avec contrepartie de maitrise de loyers), les syndicats de copropriétés en difficulté, mais aussi les collectivités afin de mener des actions plus coercitives.

Programme Action Cœur de Ville

Missions

« Action Cœur de Ville » est un programme national en direction des villes moyennes, visant à favoriser les conditions de leur dynamisme afin de leur permettre de tenir une place de locomotive auprès des territoires de leur aire urbaine.

Contexte

En 2018, Fontainebleau-Avon a été fléché parmi 7 communes de Seine-et-Marne et 222 à l'échelle nationale.

Le programme Action Cœur de Ville s'est ainsi engagé par la signature le 8 octobre 2018 d'une convention-cadre pluriannuelle de 6,5 ans et partenariale avec, aux côtés de l'agglomération et des Villes de Fontainebleau et d'Avon, l'État, la Caisse des Dépôts et de Consignations, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

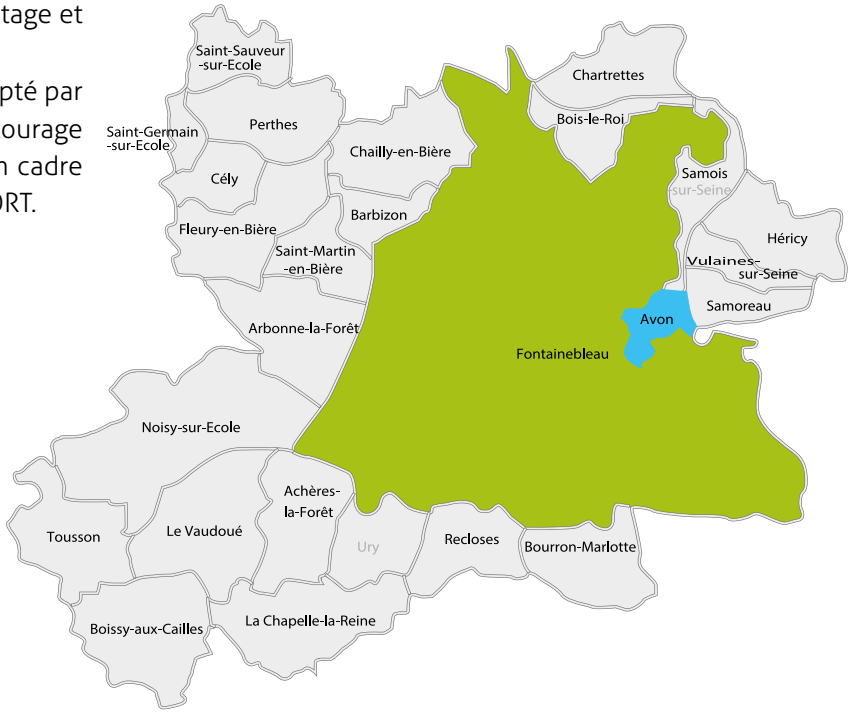
Pour assurer la réussite de ce plan, l'agglomération s'est engagée dans la construction et l'animation des documents d'urbanisme (SPR Fontainebleau-Avon, RLPI, PCAET, PLUi, PLH) et en menant une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OAPH-RU). Elle participe au divers comités de pilotage et de suivi.

La Loi Elan du 23 novembre 2018 et l'avenant adopté par le conseil communautaire le 5 décembre 2019 encourage Fontainebleau-Avon à transformer leur convention cadre en Opération de Revitalisation des Territoires dit ORT.

222
villes françaises

Convention de revitalisation
5 ans

2
communes du territoire
Fontainebleau et Avon



L'Opération de Revitalisation des Territoires

Évolution et dates clefs :

• décembre 2020 : création de 2 périmètres ORT distincts pour chacune des villes.

• 20 mai 2021 : le Comité Régional d'Engagement a communiqué qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul périmètre par intercommunalité. L'agglomération a formalisé un avenant cadre unique d'Opération de Revitalisation territoriale avec 2 secteurs d'intervention bien délimités pour chacune des villes du cœur urbain et d'adapté à la marge leurs programmes d'action.

• 24 juin 2021 : approbation de l'avenant communautaire de projet ORT d'Avon, de Fontainebleau et du Pays de Fontainebleau chapotant les avenants stratégiques des deux villes

Périmètres d'intervention de l'ORT de Fontainebleau et d'Avon

Le périmètre de Fontainebleau-Avon est légèrement plus large que le périmètre initial de l'OPAH-RU définie en 2016.

Le périmètre d'Avon est composé du périmètre OPAH-RU de 2016 et de 3 autres espaces : les Fougères et son centre commercial, l'ilôt Est de la ZAC des Yèbles et la Butte Monceau comprenant son centre commercial.



Accueil des gens du voyage

Le Pays de Fontainebleau est concerné par des obligations en matière d'accueil des gens du voyage, inscrites dans les schémas départementaux de 2003, puis 2013 et le dernier en date du 20 juillet 2020. La réalisation de quatre-vingts places et d'une aire de grand passage pour les déplacements estivaux sont fléchées pour les communes de Fontainebleau, Avon, Samois-sur-Seine, Bois-le-Roi et Vulaines-sur-Seine. De plus, depuis la loi égalité et citoyenneté de 2017, doit être aussi pris en compte la problématique de la sédentarisation des gens du voyage.

Après plusieurs recherches de sites et faisant face à différentes contraintes suite aux investigations, peu de terrains étaient appropriés pour accueillir de tels projets. Seule la création de l'aire des gens du voyage de 20 places à Vulaines-sur-Seine a pu avancer.



En 2021, la communauté d'agglomération s'est portée acquéreuse d'un terrain à proximité de la Zone d'Activités des Brûlis d'une surface de 10 375 m² pour un montant de 176 375 €. Outre les travaux de réalisation de l'aire, un aménagement de voirie est prévu pour la desservir via la commune de Samoreau. Le lancement du marché pour la construction et l'aménagement de l'aire de Vulaines a été attribué fin 2021 avec des travaux prévus sur l'année 2022. Le Plan Local d'Urbanisme de Vulaines a été adapté pour permettre sa réalisation.

Schéma départemental :

80 places à créer

+

1 aire

de grand passage

Le Pays de Fontainebleau s'est vu notifié par l'Etat un financement de 800 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de ce projet.

Une aide du Département et de la Caisse d'Allocation Familiale a aussi été sollicitée.

Chiffres clefs :

Obligation de réaliser 80 places (18 places à Fontainebleau, 15 places à Avon, 7 places à Bois-le-Roi, 20 places à Samois-sur-Seine, 20 places à Vulaines-sur-Seine) et d'une aire de grand passage destinée à accueillir les voyageurs itinérants en grands groupes (de 50 à 200 caravanes) à l'occasion de rassemblements estivaux (traditionnels ou occasionnels).

Le service logement

Missions

Le service logement de l'Agglomération est un lieu d'enregistrement régional. Il joue donc principalement le rôle d'intermédiaire avec les gestionnaires de logements sociaux.
Le service logement enregistre les demandes de logement social et délivre un numéro régional, sous forme d'attestation. Ce numéro unique n'est pas un numéro d'ordre, il garantit seulement que la demande de logement social est enregistrée.

Le nombre de demandes

Le nombre de demandes de logement a augmenté, :
1236 demandes en 2021, soit 145 de plus qu'en 2020.

Cette augmentation depuis dix ans tient à la création de divers partenariats de l'agglomération :
• Avec les CCAS communaux,
• Les associations,
• Les bailleurs sociaux...
• La construction de logements et rénovation de certains quartiers sur le territoire (Fontainebleau : quartier de la Faisanderie, Route Louise, Quartier du Bréau ...).
La récente augmentation plus significative est en lien avec la crise sanitaire de 2020 et la production de logements dynamiques.

Origine des demandes de logement

Communes	Nombre de demandes
Fontainebleau	472
Avon	410
Samois-sur-Seine	25
Samoreau	14
Perthes	14
Vulaines-sur-Seine	14
Bois-le-Roi	7
Chailly-en-Bière	6
Achères-la-Forêt	3
Héricy	3
Bourron-Marlotte	3
Chartrettes	2
Barbizon	2
Chapelle-la-Reine	2
Fleury-en-Bière	1

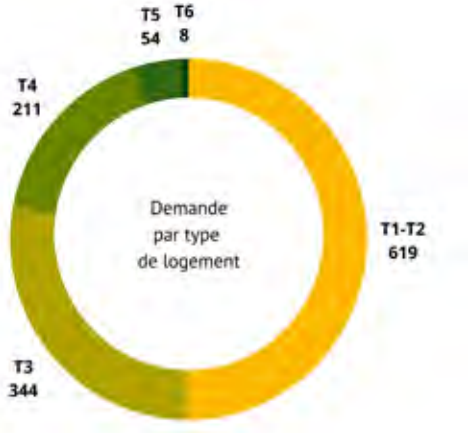
Composition familiale et type de logement demandé

Les demandeurs sont majoritairement des personnes seules (40%) et des familles monoparentales (25%). Ainsi , les logements les plus demandés sont des Type 1 et 2 dans 50% des cas.

Motifs de la demande de logement

Trois principaux motifs apparaissent dans les demandes de logement :
• Demandeur hébergé par un tiers ou une structure (362)
• Loyer du logement actuel trop cher (202)
• Logement actuel est trop petit (160)

Demandes par type de logement actuel



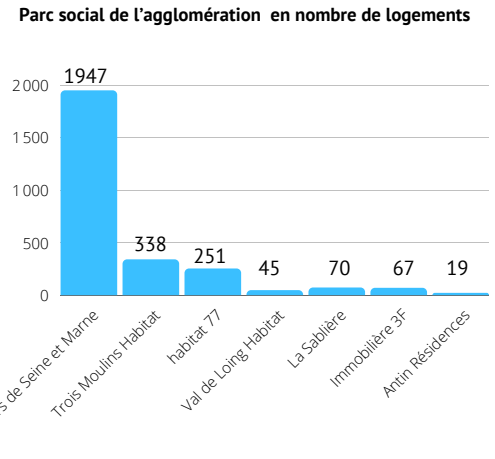
• 462 demandeurs sont locataires dans le privé.
• 290 sont déjà locataires d'un logement HLM mais souvent la composition familiale a évolué et la famille souhaite un logement plus grand ou simplement changer de quartier.

Communes souhaitées

Les demandeurs concernent principalement le coeur urbain pour profiter de la proximité de la gare, de l'hôpital et du bassin d'emploi.

Attributions

Les commissions d'attributions de logement sont composées des membres administrateurs, représentants de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et des représentants des collectivités.
Des points ponctuels ont lieu régulièrement avec les bailleurs. Á ce jour, le pourcentage exact d'attribution de logements sociaux pour l'année 2021 n'a pas été communiqué par les bailleurs.





Résidence du Viaduc, Avon

Fonds Solidarité Logement - FSL

En 2021, 235 ménages du territoire, répartis sur 16 communes, ont été aidés via ce fonds pour un montant de 181 480 euros.
Le Département ayant réévalué les aides et les plafonds, la tendance 2021 est à la hausse.

Association Empreintes : logement d'urgence

L'agglomération est conventionnée avec l'association Empreintes dont l'objet est d'accueillir, héberger et réinsérer des personnes en difficulté.
L'agglomération bénéficie à ce titre de 2 logements de type 2 (1 ou 2 personnes) et 1 logement de type 3 (3 ou 4 personnes).

Pour l'année 2021, l'association a réalisé 1 seule nouvelle entrée au terme d'un départ d'une durée exceptionnelle de 40 mois d'hébergement.

Sur la totalité des personnes prises en charge sur l'année 2021, la tranche d'âge la plus représentée en 2021 est celle des 46-55 ans, comme les années précédentes.

Cette année a été marquée par la crise sanitaire qui a obligé l'association à se ré-organiser et à re-penser les modalités d'accompagnement du public.
En 2021, 2 commissions d'attribution ont pu être organisées pour lesquelles 10 candidatures ont été étudiées :

- 3 des CCAS/mairies de l'agglomération,
- 1 de l'épicerie sociale DEMETER,
- 3 de la Maison des solidarités de Fontainebleau,
- 2 des Pressoirs du Roy
- et 1 du service AESF.

N'ayant qu'un logement disponible à chacune des commissions, un choix de façon collégial a dû être fait. Tous les candidats n'ont pu recevoir de réponse positive.

La communauté d'agglomération a versé une subvention de 43 568,00 € pour l'année 2021 qui correspond à 81.04 % du total des charges de ce dispositif, les 18.96 % restants correspondent aux loyers versés par les personnes hébergées (environ 12 % du montant des loyers).

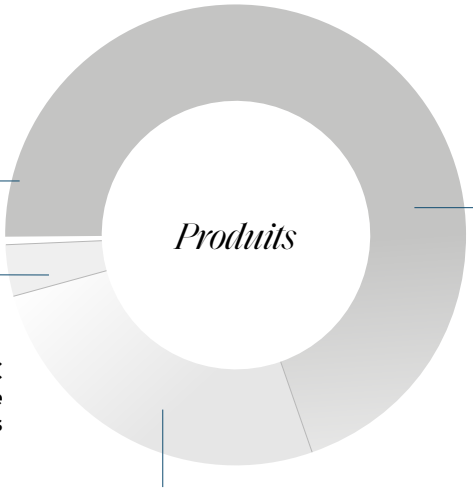
Subvention versée par l'agglomération : 43 568 €TTC

SEM PAYS DE FONTAINEBLEAU
AMÉNAGEMENT & HABITAT

Chiffres clés 2021

Chiffre d'affaires

6 861 302 €



32 905 €
Autres produits divers

4 795 526 €
Production vendue
« Biens »

234 441 €
Production vendue
« Services » communes

1 798 430 €
Production vendue
« Services » loyers
d'habitation

Charges

3 154 102 €
Charges de
gestion courante

639 498 €
Frais de personnel

502 015 €
Amortissement
et provision

432 642 €
Impôts et taxes

26 828 €
Charges financières



525 857 €
Réhabilitation et
réparation locative

300
Logements

246 512 €
Étude travaux
isolation Butte
Montceau

6 158 m²
Surfaces
commerciales

4,02 %
Vacance locative
annuelle

12
Commerces
et bureaux

Siège Social de Picard, Fontainebleau

Métiers & missions

En tant que Société d'économie mixte, la SEM du Pays de Fontainebleau associe des collectivités locales, actionnaires ou non, à des partenaires économiques et financiers publics ou privés pour réaliser des projets au service de l'intérêt général. Elle est à la fois conseil, gestionnaire et acteur opérationnel.

Compétences et missions

L'équipe administrative, technique, comptable et financière apporte son expertise à l'ensemble des projets. Ces compétences spécifiques servent une démarche collective cohérente. Cette interaction permet à la SEM d'accorder une attention particulière à la qualité de vie de ses locataires et au travail de proximité avec les collectivités et leurs élus.

Grâce à la mise en place de procédures juridiques, financières et opérationnelles, l'équipe améliore constamment ses pratiques et progresse sans cesse dans sa capacité à gérer de grands projets, à transformer la complexité des contraintes locales en solutions simples et à mettre en œuvre des opérations d'exception.

En travaillant sur de nouvelles missions, les équipes ont su s'entourer d'expertises techniques complémentaires pour enrichir une opération, aussi bien dans sa programmation que dans ses services et usages.

Les valeurs

- Instaurer une relation de confiance, par la recherche permanente du dialogue et de la transparence dans l'information et la communication auprès des clients et des partenaires.
- Favoriser le travail de réflexion, de conception et les interactions avec tous : collectivités locales, opérateurs privés, architectes, bureaux d'études et associations du patrimoine.
- Travailler avec éthique et veiller au bon respect des engagements contractuels et budgétaires (programme, coût et délais), juridiques et réglementaires.
- Maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement et adopter une démarche de prévention pour limiter les nuisances et les déchets générés par les chantiers.
- S'appuyer sur une gestion efficace de sa SMI pour améliorer continuellement la qualité des services et la gestion des impacts environnementaux.

En 2021,
15 dossiers étudiés
5 dossiers validés





Mobilité

Les réseaux de bus

Bilan 2021

A ce jour, les communes du Pays de Fontainebleau sont desservies par cinq réseaux de bus différents. L'agglomération contribue financièrement à hauteur de 940 000 € HT par an, et prend en charge la quasi-totalité du service du Transport à la Demande (TàD) pour un montant annuel d'environ 140 000 € H.T.

L'agglomération participe activement au suivi et au développement des réseaux de bus de transports en commun sur son territoire, liés par convetion avec Ile-de-France Mobilités, les exploitants Transdev, les Cars bleus, les Cars Moreau et les Cars Losay.

En 2021, Île-de-France Mobilités a engagé la mise en concurrence des réseaux de bus qui sera effective en 2023 sur le territoire de l'agglomération. A terme, l'agglomération sera signataire d'une unique convention partenariale avec Ile-de-France Mobilités, à qui elle versera une contribution globalisée.

Le transport à la demande

En 2021, la ligne 21 a été adaptée pour desservir Barbizon sur toutes les courses de l'axe Gare de Fontainebleau-Avon - Saint-Fargeau Ponthierry. Le service de Transport A la Demande du secteur de Perthes propose comme point de desserte supplémentaire la ville de Fontainebleau.

Les faits marquants :

• l'impact de la pandémie du Covid-19 sur la fréquentation, en légère hausse mais en deçà de 2019,
• l'adaptation des réseaux aux grands chantiers (Pont de Valvins , place de l'Etape à Fontainebleau, ZAC des Yèbles à Avon)
• une grève d'ampleur en septembre 2021
• pénurie de chauffeurs,
• travail sur l'accessibilité des arrêts de bus des lignes du cœur urbain.

Participations aux titres de transports

• Aide aux lycéens

Le Pays de Fontainebleau a poursuivi en 2021 sa politique d'aide financière pour favoriser l'accès aux transports en commun. À ce titre, il propose une aide financière de 72 € par an au forfait IMAGINE R scolaire (sur un montant global de 350 Euros) pour chaque lycéen domicilié sur le territoire de l'une de ses 26 communes. Un peu moins de 650 lycéens domiciliés au sein de la CAPF bénéficient de cette aide financière (680 élèves pour 2020-2021 contre 620 élèves pour 2021-2022).

Le réseau AERIAL

10 lignes commerciales
6 communes desservies
855 709 km parcourus
1 397 099 validations effectives en 2021
Contribution financière de l'agglomération : 747 313 €

Réseau du secteur de Perthes

11 lignes
11 communes desservies
473 000 km parcourus
chiffres validations non fournis par l'exploitant
Contribution financière de l'agglomération : 198 240 € TTC.

Réseau du Châtelet-en-Brie (portion Bois-le-Roi – Chartrettes)

3 lignes + un TAD
305 451 km
99 913 validations
coût du service pris en charge par l'agglomération : 31 606€

Réseau du secteur de La Chapelle-la-Reine

8 communes desservies + Ligne R Bulle et ligne 34. Financement régional

Transport à la demande secteur la Chapelle-la-Reine

167 clients par mois
2015 voyageurs
Coût du service pris en charge par l'agglomération : 140 000 € HT

Réseau STILL

Sud du Département dont Bourron-Marlotte. Coût du service pris en charge par l'agglomération : 29 180 €.







Coût de 75 000 €

• Aide aux séniors

Le Pays de Fontainebleau finance depuis 1996 un titre de transport spécifique pour les personnes âgées d'au moins 65 ans soumises à l'impôt sur le revenu : le Pass Local. Les 150 détenteurs du Pass Local sont principalement des habitants du cœur urbain : 60% des avonnais et 35% des bellifontains.

Le Pays de Fontainebleau a financé ces deux dispositifs à hauteur de 75 375 € en 2021, en stagnation par rapport à 2020.

La politique cyclable

Consignes vélos sécurisées de la gare de Fontainebleau-Avon

Le Pays de Fontainebleau assure la gestion des deux consignes vélos sécurisées à la gare de Fontainebleau-Avon via la société Transdev.

La fréquentation en libre accès est sur certains mois à saturation.

Vélos en libre-service : Cycl'hop

Le Pays de Fontainebleau a coordonné dès 2019 le déploiement de vélos à assistance électrique en libre-service, au sein du cœur urbain. Seule la Ville d'Avon a mené le projet à terme, l'agglomérationa financé 4 vélos à assistance électrique et 6 bornes sur le parvis de la gare de Fontainebleau-Avon.



Plan Vélo

Au regard de la nécessité de passer à une agglomération décarbonée et de la demande sociétale forte pour le développement d'aménagement cyclable ainsi que le manque d'itinéraire sécurisé, l'agglomération du Pays de Fontainebleau a décidé fin 2021 de lancer l'élaboration de son schéma directeur cyclable.

112 places

30 € / an

86 usagers

5 678 utillisations

Parc de stationnement de la gare de Fontainebleau-Avon

Le parc de stationnement, situé rue de la Petite Vitesse sur la commune d'Avon, permet de stationner au plus près de la gare. Le nombre d'abonnés moyen au parc de stationnement est en légère baisse depuis 2019.La fréquentation dite horaire à l'équipement, c'est-à-dire hors abonnés, a atteint 8 505 usagers en 2021. La crise sanitaire et l'ouverture du parc de Bois-le-Roi semblent les principaux facteurs de cette baisse. Le retour de la clientèle a été remarqué sur les 3 mois de l'automne, à la suite de la baisse des restrictions sanitaires.



407 abonnés

8 505 usagers / heure

Chiffres d'affaires : 289 740 €

L'offre ferroviaire

Le Pays de Fontainebleau est très bien relié à Paris, desservi par ligne R et 7 gares.qui arrive en gare de Lyon (72 000 voyageurs : 52 000 voyageurs pour les Transiliens et 20 000 voyageurs pour les TER).

Les gares de Fontainebleau – Avon (7 000 montées par jour, 72% des voyageurs du territoire) et Bois-Le-Roi (2 000 montées par jour) permettent de relier la capitale en moins de 45 minutes et concentrent plus de 90% des montées enregistrées au sein des gares du territoire. Bourron-Marlotte (+46%) dispose également d'une gare permettant de rejoindre la capitale en une heure, sans changement

Les autres gares (Vulaines-sur-Seine, Héricy et de Chartrettes (+14%)) comptabilisent environ 1 000 montées par jour, le changement à Melun baissant significativement leur fréquentation. Une gare plus confidentielle permet une halte touristique en forêt certains week-end de l'année.

La majorité des gares possède un parking vélo dont le renforcement ou la création sont à l'étude par Ile-de-France Mobilités et dont le déploiement devra être conforté par le schéma directeur cyclable en lien avec la nouvelle Délégation de service publique concernant l'exploitant des transports en commun.

Par ailleurs il est à noter une nette progression de voyageurs empruntant le train pour des motifs de loisirs ou de tourisme à la suite de la crise sanitaire, campagne #cestpasloinentrain.





Cadre de vie-environnement

- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Le déploiement de la fibre
- L'eau, l'assainissement
- La collecte et le traitement des déchets ménagers

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat est un projet territorial pour le développement durable

À la fois stratégique et opérationnel, le plan climat prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie. L'élaboration d'un PCAET est une obligation réglementaire depuis la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte pour les Intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

3 enjeux sont identifiés :

• recenser, élargir et renforcer une communauté d'acteurs engagés dans un projet commun : la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement ;

• renforcer la cohérence des politiques publiques menées sur le territoire ;

• et s'engager et participer activement à une lutte globale, dépassant la seule échelle du territoire du Pays de Fontainebleau.

La stratégie territoriale à 2050

1. Baisse des Gaz à Effet de Serre de 50%*

2. Diminution de la consommation d'énergie du territoire de 46%*

3. Accroissement de la part des énergies renouvelables à 42% de la consommation finale en 2050

*avec une inflexion importante à l'horizon 2030

Le plan d'actions validé en décembre 2020 a permis de lancer plusieures actions dont les principales sont :

• l'accompagnement des particuliers à la rénovation de leur logement,

• la rénovation de l'éclairage dans les parcs d'activités,

• le développement des aires de covoiturage,

• l'amélioration de la gestion des déchets ménagers,

• la réduction du gaspillage énergétique.



Aire de covoiturage à Cély



Dispositif rénovation énergétique

Les actions phares du PCAET du Pays de Fontainebleau

• Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire,

• Approvisionner les établissements du territoire en circuits alimentaires de proximité,

• Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols,

• Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti.



Le déploiement de la fibre

Le déploiement de la fibre optique est réalisé à l'échelle du territoire de l'agglomération de la façon suivante :

La fibre est déployé via ORANGE sur Avon et Fontainebleau. L'opérateur supporte intégralement le coût du déploiement sur le territoire de ces deux communes.
Pour les 24 autres communes, les travaux de déploiement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Seine et Marne Numérique avec des travaux financés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.
Pour chacun des deux opérateurs, le processus du déploiement technique de la fibre jusqu'à la commercialisation chez l'abonné est identique.
Il comprend :

• Une phase d'études de conception d'une durée de 8 mois
• Une phase réalisation des travaux proprement dits de 7 mois (qui ne comprend pas la connexion entre la rue et l'abonné)
• Une période de gel règlementaire de 3 mois ou les infrastructures doivent rester inactives, soit un total pour la phase technique de 18 mois avant la phase de commercialisation proprement dit.

Commercialisation (1 mois) : c'est pendant cette phase que la connexion entre la rue et l'abonné est réalisée par l'opérateur après souscription de l'abonnement).

Déploiement 2021 :

	nombre de prises déployées en 2021	total	Nombre de raccordements	Taux de raccordements
Achères-la-Forêt	+ 68	543	199	37%
Barbizon	+ 13	928	450	48%
Bois-le-Roi	+ 8	3003	1514	50%
Boissy-aux -Cailles	+ 163	163	81	50%
Chailly-en-Bière	+ 17	992	472	48%
Chartrettes	+ 2	1149	555	48%
Fleury-en-Bière	+ 2	321	190	59%
La Chapelle-la-Reine	+ 35	907	257	28%
Le Vaudoué	+ 355	356	121	34%
Noisy-sur-École	+ 899	899	356	40%
Perthes	+ 5	474	79	17%
Samois-sur-Seine	+ 1	14	2	14%
Samoreau		2	0	0%
Saint-Martin-en-Bière		361	214	59%
Saint-Sauveur-sur-École		533	341	64%
Tousson	+ 165	165	91	55%
Ury	+ 429	429	141	33%
Total	+2162	11239	5063	45%

AVON - FONTAINEBLEAU Au 31/12/2021 :
99 % des logements adressables sont raccordés sur les 2 communes (sauf quelques sites isolés)

Dépense directe de l'agglomération au déploiement de 2021 : 678 258€.

L'eau potable

L'agglomération a réalisé 1.38 M € H.T d'études et travaux en investissement et 388 470 € HT de dépenses mandatées en fonctionnement pour la compétence eau potable avec ci-dessous les principales opérations réalisées.

Commune de Barbizon
Renouvellement canalisation Rue du 23 août / Av charles de Gaulle **18 250 € HT**

Commune de Bois-le-Roi / Samois-sur-Seine
Etude délimitation pour l'aire d'alimentation communes de Bois-le-Roi / Samois **12 552 € HT**

Commune de Bois-le-Roi
Branchement plomb **100 591 € HT**
Diagnostic matériaux château d'eau **18 985 € HT**
Elagage forage **1 215 € HT**

Commune de Chartrettes
DUP Aire d'Alimentation de Captage **15 155 € HT**
Branchement plomb 1 rue G Clémenceau **5 553.64 € HT**

Commune de Fleury-en-Bière
Branchement plomb **1 689.22 € HT**
Pompage **5 270 € HT**

Commune de Héricy
Clôture quai Mallarmé captage **6 359.20 € HT**
Branchment plomb **11 152.21 € HT**

Commune de Perthes
Travaux château d'eau **465 201.50 € HT**
Rue Georges Bouet et de Milly (travaux préparatoires) **29 767.65 € HT**
MOE accompagnement fin contrat eau **28 891 € HT**

Études et travaux
1 380 000 € HT
Dépenses
de fonctionnement
388 470 € HT

Commune de Recloses
Branchement plomb Place Ormes **1 837.14 € HT**

Samois-sur-Seine
raccordement eau rue de la brunette **16 419.43 € HT**

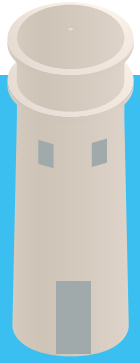
Commune de Samoreau
Reprise conduite PONT SNCF Rue Grande **11 810.06 € HT**

Commune de Tousson
Forage **43 540 € HT**

Commune d'Ury
Branchement plomb 37 route de Fontainebleau **4 519.79 € HT**

Commune de Vulaines-sur-Seine
Branchement plomb **1 979.04 € HT**
Clôture quai Mallarmé captage **15 038 € HT**

Agglomération
Effluents Noisy-Vaudoué **38 240.50 € HT**
Assistance MO fin de contrat DSP **2 172 € HT**
Assistance MO fin de contrat DSP **828 € HT**



32 points de captage - 41 châteaux d'eau ou réservoirs - 4.9 millions m³ produits

Sur le territoire, plus de 30 captages alimentent le réseau via des eaux souterraines (nappes phréatiques). Pour répondre à l'objectif de préservation de la ressource en eau, l'agglomération met en place activement des périmètres de protection de captages et des aires d'alimentation de captages qui, plus largement, englobent tout le bassin versant.

Les périmètres de protection visent à éviter les pollutions accidentelles ou ponctuelles. La zone protégée peut varier de la proximité immédiate (point de captage) à rapprochée pour prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage puis éloignée (jusqu'à plusieurs kilomètres) prenant ainsi en compte toute la zone d'alimentation du captage afin de garantir la pérennité de la ressource. L'aire d'alimentation de captage désigne la zone en surface, sur laquelle l'eau s'infiltre ou ruisselle. Cette zone est délimitée dans le but de lutter principalement contre les pollutions diffuses (contaminants issus de produits fertilisants ou phytosanitaires utilisés dans les pratiques agricoles, le jardinage amateur et l'entretien des espaces verts).

Cet outil de protection complémentaire et réglementaire est à l'initiative du Préfet qui peut désormais identifier, une zone dans laquelle sera instauré un programme d'actions spécifiques sur la base d'un diagnostic territorial des pressions agricoles visant à protéger la ressource.

L'assainissement

Études et travaux
3 262 000 € HT
Dépenses
de fonctionnement
1 265 000 € HT

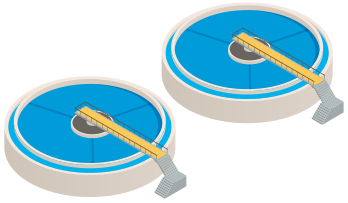
Habitations
24 300 abonnés



92 %
Assainissement collectif

8 %
Assainissement
individuel

Réseau
d'eaux usées
471 km



15 stations d'épuration
6.3 millions de m³ traités

L'agglomération a réalisé 3,262 M € HT d'études et travaux en investissement et 1.265 M € HT de dépenses en fonctionnement pour la compétence assainissement avec ci-dessous les principales opérations réalisées.

Commune d'Arbonne-la-forêt
Déplacement regard rue de la Gare **8 937.91 € HT**

Commune de Barbizon
Travaux préparatoires Rue du 23 aout/Av charles de Gaulle **18 250 € HT**

Commune de Bois-le-Roi
Travaux déversoir d'orage **6 509.13 € HT**

Commune de Bourron-Marlotte
Réparation affaissement sur tranchée RD104 **4 080 € HT**

Commune de Cély
Fin travaux de dévoiement **6 507.60 € HT**

Commune de Chailly-en-Bière
Mse en place d'un débit mètre Station d'épuration **2 194,93 € HT**

Commune de Chartrettes
Création branchement **3 613.42 € HT**

Commune d'Héricy
Mise en place clapet anti-retour déversoir d'orages **2 832.22 € HT**

Commune de la Chapelle-la-Reine
Hydrocurage rue des Sources **3 395 € HT**

Commune de Recloses
Travaux sur réseau **18 140 € HT**

Commune de Saint-Sauveur-sur-École
Travaux préparatoires station d'épuration **13 560 € HT**

Zone d'activités
Tampon rue du Bois Gasseau **3 385.80 € HT**
Remonté poires chaines PR 3 maisons **1 125.54 € HT**

Agglomération
Démarrage SDA pour 4 communes Bourron-Marlotte, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine et Ury **297 000 € HT**

Les diagnostics recueillis par les services de l'agglomération permettent d'améliorer le traitement des eaux usées ainsi que la gestion des eaux pluviales par des courriers qui sont envoyés aux riverains, en leur demandant de se mettre en conformité.

DIAGNOSTICS NON CONFORMES	2020	2021	+/-	%
Assainissement Collectif	267	384	117	143
Assainissement Non Collectif	50	91	41	182

La collecte et le traitement des déchets ménagers

En 2018, le Pays de Fontainebleau a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau.
Concernant le traitement des déchets, le SMICTOM délègue cette compétence à trois syndicats de traitement : le SMITOM-LOMBRIC, BEGEVAL via le SMETOM de la Vallée du Loing et le SIREDOM.

En 2021
coût du service 8 422 317.78 €
+5.3 %

Le service Allo déchets

Afin de répondre aux objectifs réglementaires de réduction et de valorisation des déchets encombrants, le syndicat a mis en place un service de collecte des encombrants à domicile sur appel téléphonique.
Le service Allo déchets répond aux besoins des habitants n'ayant pas accès à la déchèterie pour des raisons de mobilité.
En 2021, 18 communes du territoire bénéficient de ce service dont la gestion est confiée à l'entreprise d'insertion AIPRéFon.
1 347 interventions Allo Déchets sur le territoire

La collecte et la valorisation des biodéchets

Les biodéchets composent une part importante des ordures ménagères (52 Kg par an et par habitant en moyenne sur le territoire du SMICTOM). Les restaurants scolaires sont confrontés à une part encore plus importante de ces déchets, 3 d'entre eux bénéficient d'une collecte de leur biodéchets pour être ensuite valorisés en fertilisant agricole par compostage ou en biogaz par méthanisation.

INSEAD : 17.43 tonnes
Lycée Uruguay : 11.87 tonnes
Lycée François Premier : 8.96 tonnes

La prévention des déchets

En 2017, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets



35 animations compostage
519 composteurs livrés
+
augmentation du compostage collectif



138.6 tonnes
de vêtements, chaussures et accessoires collectés



17 693 kg
de papiers d'écriture collectés

Ménagers et Assimilés (PLPDMA) deuxième génération qui s'étendra de 2017 à 2023 pour une mesure à 2025 et à 2030.
• réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés,
• réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage,
• porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique,
• réduire de 20 % la consommation de plastiques à usage unique,
• réduire de 50 % la consommation de bouteilles plastiques,
• réduire de 50% le gaspillage alimentaire,
• acquérir au moins 20% des produits achetés par les collectivités via du réemploi ou du recyclage,
• obliger le tri à la source des biodéchets.

Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs axes ont été retenus :
• sensibiliser les publics à la prévention des déchets
• réduire les déchets des collectivités locales et services associés
• renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets

• améliorer les pratiques d'achats et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire
• promouvoir la seconde vie des objets
• améliorer la prévention et la gestion des déchets d'entreprises

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Du 20 au 28 novembre 2021, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et ses communes adhérentes se sont mobilisés afin de réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets :
• animation « mode durable » sur le thème de la mode durable au lycée François Couperin à Fontainebleau. Réflexion sur les impacts environnementaux et sociaux de la « fast fashion » .
• ateliers participatifs à Chartrettes et à Avon pour la réduction des déchets ménagers.
• animation « éco-consommation » à Bois-le-Roi et Samoreau dans les écoles élémentaires.
• atelier « tawashi » à l'accueil de loisirs de Vulaines-sur-Seine
• atelier recup' au Campus UTEC à Avon pour initier au réemploi.

La prévention des dépôts sauvages : la campagne #forêt poubelle



En 2021, les journées #ForêtBelle se sont tenues les 18 et 19 septembre à l'occasion du World Clean Up Day.
Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau était le coordinateur de cette grande action citoyenne : 31 actions de ramassage sur 22 communes. Tous les acteurs locaux étaient mobilisés pour ce grand week-end de sensibilisation.

De plus, sept opérations ont été soutenues en 2021 :
• à Fontainebleau avec le Avon Athlétisme Club
• à Bois-Le-Roi avec le collectif Samois Zéro Déchet
• opération « Marre des déchets » à Fontainebleau
• à Bourron-Marlotte avec la société Edenred
• à Bois-Le-Roi à la Base de Loisirs UCPA
• à Fontainebleau avec la société Fidéliance
• à la Maison Forestière de Bois-Le-Roi
Le SMICTOM se charge également de coordonner les opérations de ramassage des déchets en forêt et lisière en lien avec tous les autres acteurs concernés.

Les actions préventives
• déploiement de supports de communication et de vidéos de sensibilisation aux opérations de ramassage de déchets
• coordination, organisation et financement d'opérations citoyennes de ramassage des déchets.

Les actions curatives : 60 heures dédiées au nettoyage des abords de la forêt.

Les actions répressives : le SMICTOM ne gère pas directement les actions répressives car il ne dispose pas du pouvoir de police. Cependant, il a participé aux différents groupes de travail qui ont lieu sur ce sujet, aux côtés des partenaires compétents : ONF, Parc Naturel Régional du Gâtinais, Tribunal de grande instance, etc.
Les premières pistes qui ont été évoquées :
• installation de pièges photos
• information auprès des élus et des associations sur les procédures

Les animations scolaires du SMICTOM

Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs pour inculquer aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement.

Nombre d'animations par commune :

Avon	**21**
Bois-le-Roi	**41**
Bourron_Marlotte	**12**
Chartrettes	**17**
Cély-en-Bière	**5**
Chailly-en-Bière	**4**
Fontainebleau	**6**
Noisy-sur-Ecole	**4**
Saint-Sauveur-Sur-Ecole	**5**
Samois-sur-Seine	**5**
Samoreau	**13**
TOTAL	**133**

Tenue de stands et ateliers lors des manifestations locales :

• à Fontainebleau en transition, atelier compostage, atelier fabrication de produits ménagers écologiques, atelier consommation responsable
• à Journée verte à Bourron Marlotte, stand compostage et pêche aux déchets
• lors de la Ronde à Vélo au Centre d'écotourisme de la réserve de Biosphère de Franchard, stand pêche aux déchets
• sur le marché bio et local à Chailly-en-Bière, atelier récup'
• sur le marché de Noël de Samois-sur-Seine, atelier récup' spécial décoration de Noël
• sur le marché de Noël de Chartrettes, atelier récup' spécial décoration de Noël


ciné paradis
27
26
30
1
2
3
4





Le SPORT

- Les équipements sportifs
- La vie associative
- Les Jeux Olympiques 2024







Les équipements sportifs

L'année 2021 a donné lieu à de nombreuses contraintes pour l'utilisation des équipements sportifs, dans le cadre de la gestion de l'épidémie de la COVID19. Il y a eu un arrêt des championnats dans de nombreuses disciplines. L'activité a repris à la rentrée 2021-2022 en totalité sauf scolaires en intérieur.
Les agents sont restés mobilisés pour l'entretien des terrains.
Cette période a également permis de poursuivre l'installation de défibrillateurs dans les équipements.

Principaux investissements réalisés

Stade de football à Achères-la-Forêt : sécurisation du terrain pour éviter des installations illicites de caravanes (8 300 €). Changement de buts (7 900 €).

Gymnase Combourieu (Chartrettes) : l'installation de buts de Hand Ball a permis l'accès à ce sport pour les scolaires (2 900 €). Le panneau d'affichage des scores a été changé, permettant aux clubs de basket de Chartrettes et Bois-le-Roi de jouer leurs championnats dans de meilleures conditions. L'agglomération a par ailleurs participé au financement de l'installation de clôtures permettant l'éco pâturage (3 600 €), les moutons aident à l'entretien des abords du gymnase.

Stade Gonzo (Avon) : la puissance de l'installation électrique a été revue afin de permettre une utilisation simultanée des éclairages et des vestiaires (4 300 €). Des ballons d'eau chaudes hors service ont été changés (2 130 €).

Complexe Pierre de Coubertin (Vulaines-sur-Seine) : la création d'un arrosage automatique (37 600 €) permet d'optimiser l'utilisation pertinente financièrement et écologiquement de l'eau. La réfection de la pompe de forage (28 670 €) a permis de banir d'utilisation d'eau potable pour les arrosages. Des éclairages Led (7 500 €) remplacent progressivement les éclairages au sodium. L'accès au terrain synthétique a été réhabilité (13 230 €).

Stade Philippe Mahut (Fontainebleau) : la réfection partielle des quatre courts de tennis extérieurs (11 500 €) a permis à l'association d'accueillir les championnats de France des clubs. Changement d'un variateur de pompe d'arrosage (4 300 €).

Maison des sports (Fontainebleau) : reprise des menuiseries (2 130€) et mise en sécurité électrique

Terrain d'honneur de football (Perthes) : achat de 2 paires de buts à 8 (9 500€)

Complexe des gâtines (Bourron-Marlotte) : Changement d'un adoucisseur d'eau (3 300 €).

Total travaux 138 060 €

La piscine de la Faisanderie

La crise sanitaire a encore impacté fortement la fréquentation de la piscine quasi identique à celle de 2020. Les usagers ont été prudents dans leurs engagements au niveau des activités et les scolaires ont été privés d'une partie des séances.
804 510 € de dépenses (dont 20 325€ de remboursement d'abonnements en raison de la Covid) -25% par rapport à 2020
289 717 € de recettes soit -8.3% par rapport à 2020.

Bilan piscine

En 2021,
31 926 entrées payantes
30 293 entrées non payantes
(scolaires et club)

Nombre d'heures d'ouverture
2 115 h de séance publique
1 571 h pour les associations
et 792 h pour les scolaires

La réactivité et la polyvalence des équipes est à saluer en raison des multiples protocoles sanitaires qu'il a fallu appliquer pour ouvrir au maximum l'équipement.

Fréquentation des activités

20 abonnés en natation post et prénatale
325 abonnés pour des leçons de natation
457 abonnés natation adulte
977 abonnés bébé nageurs
1 464 abonnés en gym aquatique et aquabiking



La vie associative

La vie associative

Pour l'année 2021 dans le cadre de l'épidémie de la COVID19, afin d'adapter les subventions votées aux réels besoins des associations en période de crise sanitaire (baisse de l'activité par exemple) et de tenir en compte des disparités des situations d'épargne.
Pour les associations porteuses d'un évènement, le versement de la subvention a été conditionné à la réalisation effective de la manifestation.

Subventions aux manifestations


Subvention aux associations



Subvention manifestations



Subvention manifestation GP

Subventions aux associations

Nom de l'association	Activités	Subvention 2021
Amicale du Personnel Intercommunal (API)		2.000€
Arts Martiaux Pays de Bière	Arts Martiaux	5.500€
Association Nautique Fontainebleau Avon Canoé (ANFA Canoé)	Canoé kayak	2.400€
Association Sportive des Bords de Seine Tennis	Tennis	5.300€
Association Sportive Subaquatique Avonnaise et Bellifontaine – ASSAB	Plongée	500€
Avenir Samoreau	Athlétisme culturelle	1.500€
Aviron du Pays de Fontainebleau (ANFA Aviron)	Aviron	18.500€
Centre Culturel et Sportif de Vulaines (CCSV)	Multisports culturelle	7.500€
Cercle des Nageurs de Fontainebleau Avon (CNFA)	Natation	6.500€
Club de Boules Pays de Fontainebleau (CBPF)	Pétanque	300€
Comité de la défense des usagers des Transports (CODUT)	Transports	200€
Compagnie d'Arc de Fontainebleau-Avon (CAFA)	Tir à l'arc	2.000€
Ecole Militaire d'Equitation – EME	Equitation	1.000€
Entente Sportive de La Forêt	Multi-activités	12.000€
Entente Sportive Pays de Bière	Football	12.000€
Espace Muse	Danse	300€
Pays de Bière Escrime Club 77	Escrime	4.500€
Pays de Fontainebleau Athlé Sud 77	Athlétisme	75.000€
Rugby Club Seine et Forêt du Pays de Fontainebleau (RCSF)	Rugby	500€
UFSEN Badminton et Volley	Badminton et Volley	500€
Union Sportive Héricy (USH)	Multi-activités	22.500€
US Avon Fontainebleau	Football	50.000€

Nom de l'organisateur et de la manifestation	Activités	Subvention 2021
Caméléart - Musique en Gatinais	Musique	500€
Concerts Du Pays de Bière	Musique	5.000€
Festival Du Théâtre du Hérisson	Théâtre	4.500€
Fleury Animation – 12ème Festival Pop/Rock du pays de Bière	Musique	1.500€
Génération Artistique Héricy - Festival des Briardises	Théâtre	18.000€
ProQuartet - Rencontres Musicales ProQuartet en Seine et Marne	Musique	2.900€
Vélo Club Pays de Fontainebleau	Cyclisme	500€

Subventions aux manifestations organisées au Grand Parquet

Nom de l'organisateur et de la manifestation	Activités	Subvention 2021
FTB Events – Fontainebleau classique Spring Break	Equitation	1.000€
FTB Events – Fontainebleau classique Summer Tour	Equitation	2.000€
Grand Parquet Endurance - Concours International d'Endurance	Equitation	3.000€
Société Hippique Française – Grande Semaine de L'Elevage	Equitation	5.000€
La Forêt s'Organise - Bonneau International Poney	Equitation	2.000€
Meeting d'Automne de Concours Complet d'Equitation – CREIF	Equitation	1.500€
Nature en fête	Culturel	4.000€

Les 7 subventions ci-dessus sont alloués sur le budget annexe du Grand Parquet.

La gestion de la crise sanitaire de la Covid 19

Le service des sports a établi des protocoles d'occupation des équipements sportifs et a soutenu les associations dans la poursuite de leur pratique lorsque cela était possible par de nombreuses actions :

• des communiqués réguliers aux associations sur les obligations sanitaires édictées par l'Etat et les Fédérations sportives.

• recherche de solutions avec les associations pour maintenir certaines pratiques sportives, tel que la mise à disposition de terrains sportifs en plein air pour les disciplines interdites dans les gymnases

• ouverture des équipements aux sportifs professionnels ainsi qu'aux personnes disposant d'une prescription médicale.

Malgré la baisse générale des activités, la collectivité à versé en 2021 la totalité des subventions aux associations sportives pour les soutenir dans cette période difficile.

Soutien aux associations : évolution des statuts

En 2021, une réflexion a été menée pour définir l'intérêt communautaire dans le domaine du sport et se doter de nouveaux statuts permettant d'exercer une politique sportive communautaire sur tout le territoire en lieu et place de subventions sectorisées héritées des statuts des précedentes intercommunalités.

Cette nouvelle définition a été présentée à la commission Sport Enfance Jeunesse en novembre et adoptée en conseil communautaire en décembre 2021. L'entrée en vigueur sera au 1er janvier 2023 afin de permettre la mise en œuvre, sur l'année 2022 (phase organisationnelle avec les associations et communes concernées).

Statuts pour le subventionnement des associations :

• Soutien aux disciplines sportives organisées par une association sportive affiliée à une fédération et participant à ses compétitions, pour : les sports nautiques et aquatiques, l'athlétisme, l'équitation, le football, le cyclisme, le tennis, le tir à l'arc, le rugby, l'escrime. Ces associations devront organiser un enseignement collectif, avoir pour objectifs l'inclusion par la pratique handisport et la féminisation de la pratique sportive.

• Soutien aux manifestations artistiques, culturelles ou sportives dont l'attractivité ou l'étendue dépassent le cadre communal.

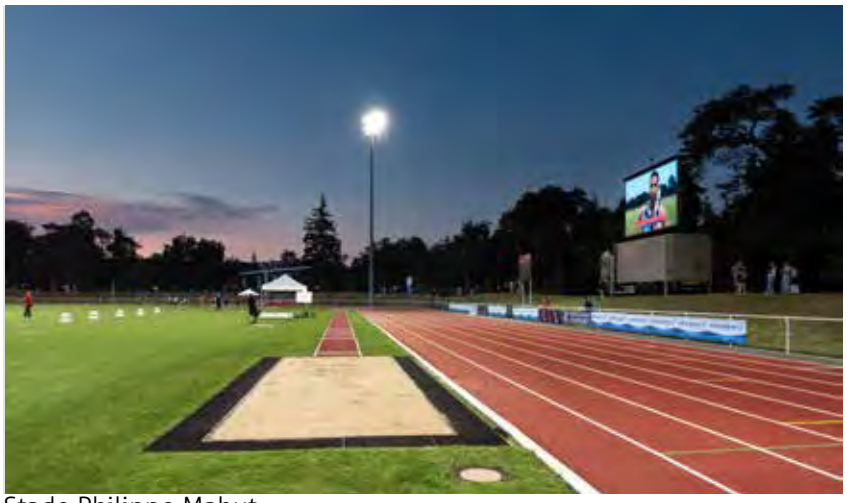
• Soutien au programme du "savoir nager" de l'Education Nationale.

En 2021
Le groupe de travail sport
s'est réuni à cinq reprises
pour élaborer
l'évolution des statuts
afin de les faire entrer
en vigueur à janvier 2023



Le sport et l'olympisme

En 2020, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) a désigné le Pays de Fontainebleau Centre de Préparation Préolympique et Paralympique pour 33 disciplines sportives. Cette labélisation a permis aux équipements de figurer dans le catalogue officiel des CPJ diffusé aux Comités Nationaux Olympiques et aux Fédérations Internationales. Les délégations sont actuellement prospection sur l'ensemble des sites. Leur intérêt est porté non seulement sur les équipements sportifs mais aussi, l'hébergement, la restauration, les transports et le tourisme.
L'accueil des délégations se fait en partenariat avec l'office de tourisme intercommunal, Fontainebleau-Tourisme (FT).
En 2021 à la suite de différents contacts Fontainebleau Tourisme a organisé la visite du Centre de préparation Olympique du Pays de Fontainebleau pour les délégations internationales suivantes :
- Délégation Sportive Panaméricaine le 26 octobre 2021.
- Délégation Japonaise le 17 décembre 2021.


Stade Philippe Mahut


Visite de délégation



Base nautique de la Magdeleine



Carrière du Petit Parquet - Grand Parquet





La petite enfance, enfance, jeunesse

- Les Relais Petite Enfance
- L'accueil de mineurs
- La Convention Territoriale Globale

Les Relais Petite Enfance

Les Relais d'Assistants Maternels deviennent les Relais Petite Enfance par décret n°2021-1115 du 25 août 2021 (en vigueur depuis le 1er septembre 2021), relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en Etablissement accueillant le jeune enfant (EAJE).

Missions et moyens d'actions

Les missions sont renforcées et déclinées en 5 points :

• Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles

• Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévus par la charte nationale mentionnée à l'article L. 214-1-1, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent

• Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle

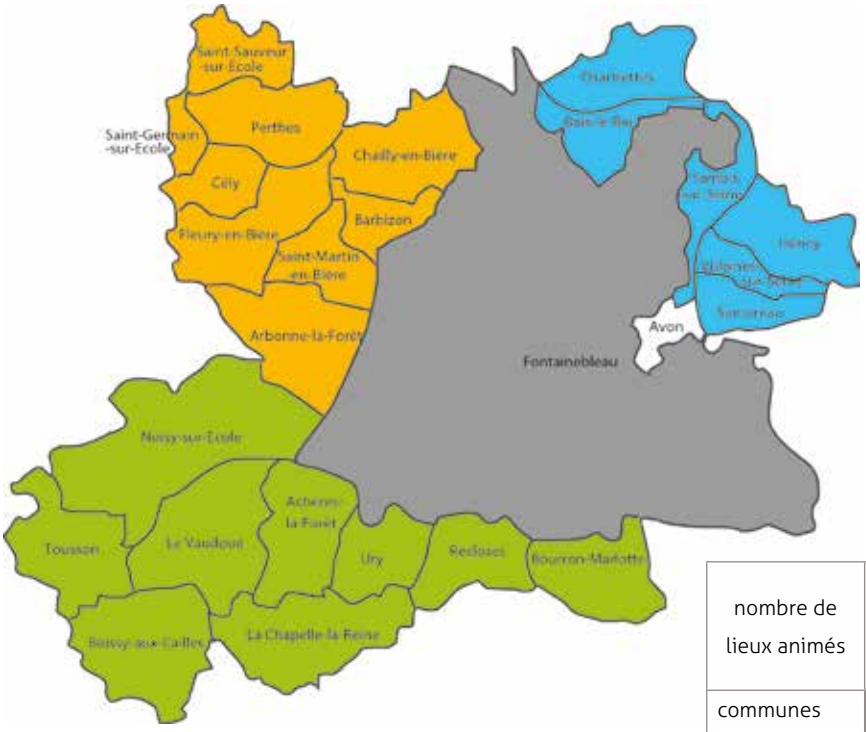
• Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir en application des articles L. 421-3 et L. 421-4;

• Informer les parents, ou les représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant définis à l'article L. 214-1, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil sur le mieux adapté à leurs besoins.

On note deux évolutions majeures : l'aide au départ en formation devient une mission obligatoire et les RPE seront mobilisés dans l'accompagnement des assistants maternels pour leurs nouvelles obligations sur monenfant.fr

Fonctionnement

Les 5 RPE couvrent l'ensemble des communes et sont animées par cinq animatrices qualifiées, sur des secteurs d'intervention adaptés en concertation avec la Caf et la PMI.



nombre de lieux animés	Lutins de la forêt	Lutins de la Vallée	Lutins de la Seine	Lutins de la reine	Lutins de la plaine
communes	1	1	6	9	9
ateliers	1	3	4	4	4
permanences	1	1	4	4	1

Les ateliers d'éveil se déroulent uniquement en période scolaire. Leurs organisations varient selon les secteurs.
Les permanences administratives ont lieu en après-midi pour répondre aux demandes des publics.

Les activités des Ram sont ouvertes gratuitement aux publics visés, sur inscription.

Publics accueillis :

Les RPE s'adressent aux assistants maternels (AM) et gardes à domicile (GàD) en priorité, ainsi qu'aux enfants accueillis et aux parents.

Les animatrices organisent directement avec leur public les inscriptions : aux ateliers (nombre limité par l'activité, les locaux, les règles en vigueur) et aux temps de professionnalisation des professionnels de la petite enfance.


Spectacle de Noël

793
familles accompagnées

Les chiffres de la petite enfance sur le territoire

259
assistants maternels agréés

928
places théoriques

1609
familles avec enfant de -3ans


Conférence avec l'école des Parents

531
ateliers d'éveil

134
AM et GàD participants aux ateliers

137
entretiens avec AM et GàD

76
AM et GàD aux temps de professionnalisation


Atelier musique dans les jardins du château de Fontainebleau

L'accueil de mineurs



accueil des 6-11 ans



séance photo avec le père-Noël maintenue

Missions et moyens d'actions

Les actions enfance mises en place par le service pour les publics de 3 à 11 ans s'exercent sur un périmètre limité aux 9 communes issues de l'ancienne intercommunalité du Pays de Bière.

Fonctionnement

Pour les enfants de 3 à 11 ans

Accueil de loisirs primaire de 8h à 18h30, le mercredi en période scolaire, et du lundi au vendredi lors des vacances scolaires, en journée complète uniquement avec repas et goûter inclus

Accueil d'urgence

L'accueil a été ouvert pendant 8 jours aux vacances de printemps 2021 pour les enfants des personnels prioritaires

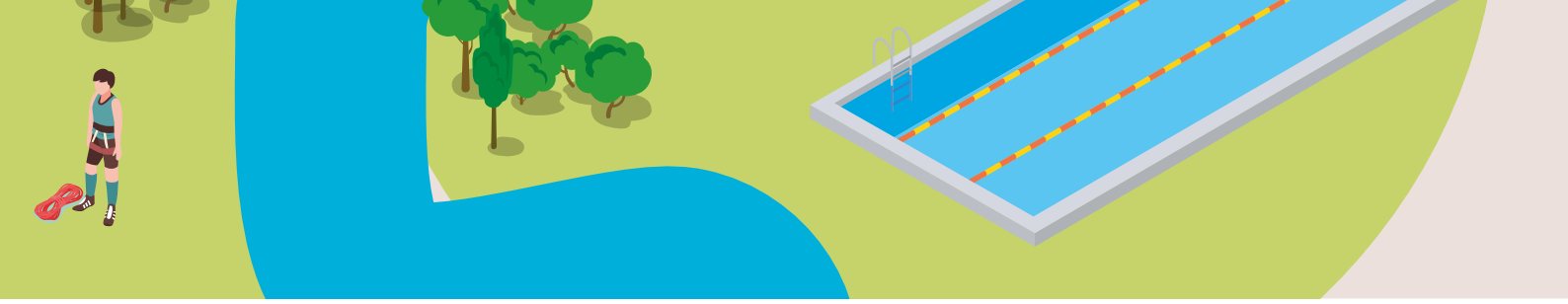
Protocole sanitaire

Les équipes ont poursuivi l'adaptation des fonctionnement aux protocoles sanitaires tout au long de l'année pour assurer la sécurité des publics

9 856
enfants de 3 à 17 ans (recensement CAF 2019 pour l'agglomération)

287
familles sont inscrites aux activités

409
enfants participants



Missions et moyens d'actions

Les activités jeunesse organisées par le service en direction des jeunes de 11 à 17 ans s'exercent sur un périmètre limité aux 11 communes issues des anciennes intercommunalités du Pays de Bière et du Pays de Seine.

Fonctionnement

Pour les jeunes de 11 à 17 ans

Journées Oxygène, du lundi au vendredi lors des vacances scolaires, en demi-journée ou journée complète. en 2021, cet accueil a fonctionné sur toutes les vacances scolaires sauf celles de printemps (accueil d'urgence) et 4 jours de fermeture des Journées Oxygène fin juillet en raison de cas COVID

L'espace Oxygène :

En 2021 les référents jeunesse ont poursuivi l'accompagnement des jeunes dans leurs projets et démarches, pendant les vacances mais aussi en période scolaire avec les établissements et les mercredis après-midi sur rdv.
Le service conventionne avec le Centre d'Information Jeunesse de Seine-et-Marne pour bénéficier localement du réseau et des supports, outils et formations.
288 élèves des collèges de Avon, Bois-Le-Roi et Perthes ont été accueillis au Forum Santé coorganisé par le Pays de Fontainebleau et le CIJ77 au complexe Combourieu à Chartrettes les 13 et 14 décembre derniers. 16 stands étaient dédiés à la sensibilisation au handicap, prévention des addictions (alcool, tabac, drogue), nutrition, cyber harcèlement et prévention routière, avec une quinzaine de partenaires institutionnels et associatifs.

En 2021

mercredis (ME)	**2 619** journées enfants de 3 à 11 ans
petites vacances	**1 524** journées enfants de 3 à 11 ans
été	**2 274** journées enfants de 3 à 11 ans
petites vacances	**360** journées jeunes
été	**210** journées jeunes



Forum santé pour les collégiens - décembre 2021

La Convention Territoriale Globale (CTG)

Contexte

Une première présentation du dispositif CTG est organisée le 18 juin 2020. Portée par le Président du conseil d'administration de la CAF de Seine-et-Marne, Monsieur François CHABERT cette réunion avait pour objectif de sensibiliser les porteurs de Contrat Enfance Jeunesse et autres dispositifs Caf du territoire à l'obligation de mise en œuvre de la CTG, et de définir un calendrier de réalisation de cette convention.

Missions

Ce nouveau cadre contractuel doit permettre de :

- **définir une politique favorisant la vie des familles,**
- **garantir une équité territoriale dans l'offre,**
- **partager un plan d'actions adapté aux besoins,**
- **optimiser l'organisation et le fonctionnement des services,**
- **et organiser le pilotage du projet.**

Les champs d'action visés dans le cadre de la CTG englobent les domaines de la petite enfance, l'enfance et jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accueil et information des publics, l'accès aux droits, le logement et le cadre de vie.

Élaboration

En raison de la crise sanitaire COVID-19 et du renouvellement des instances municipales et intercommunales, le dossier CTG a été relancé en janvier 2021. En lien avec les services de la Caf, élus et agents du service petite enfance, enfance, jeunesse centralisent l'ensemble des données nécessaires à la mise en place du dispositif.

En février, le dispositif CTG est présenté en Bureau. Deux comités de pilotage élaborent le questionnaire préparatoire aux ateliers et à destination de l'ensemble des communes. Il vient en complément des statistiques de la Caf et permet de donner une vision locale et exhaustive des actions existantes auprès des publics en fonction des thèmes abordés. Les 26 communes ont répondu présentes.



5 ateliers sont organisés, coanimés par la CAF, chaque commune, a pu être représentée par un élu et un agent de la collectivité (25 à 35 participants).

- Lundi 22 mars : atelier petite enfance
- Vendredi 26 mars : atelier enfance-jeunesse
- Mercredi 31 mars : atelier parentalité-animation de la vie sociale
- Mercredi 14 avril : atelier accueil et information des publics, accès aux droits

Vendredi 16 avril : atelier logement/cadre de vie

** ateliers réalisés en visio-conférence en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.*

D'avril à septembre 2021, les services de l'agglomération ont rédigé la proposition de diagnostic, les axes de développement et décliné des fiches actions. L'ensemble de ce travail a fait l'objet d'une validation partagée le 18 octobre 2021 par le comité de pilotage élargi réunissant la Caf77, la Communauté d'agglomération et les 26 communes du territoire.



Signature de la CTG, décembre 2021

Les communes et l'agglomération, après délibération de chaque conseil municipal et du conseil communautaire, ont signé la CTG, le 9 décembre 2021, lors d'une séance protocolaire avec la Caf de Seine-et-Marne.

La CTG sur le territoire

La Convention Territoriale Globale 2021-2025 est une démarche comprenant :

- **la convention présentant l'engagement des signataires ;**
- **un diagnostic partagé ;**
- **le plan d'actions ;**
- **les modalités de fonctionnement des instances de pilotage ;**
- **la liste des équipements bénéficiant des bonus territoire.**

Le contenu de l'analyse et des perspectives est le fruit de l'apport de l'ensemble des acteurs des 26 communes et tente de dresser une vision consensuelle des besoins du territoire.
Il incombe à chacun des partenaires, dans le respect de ses compétences, la mise en œuvre totale ou partielle des axes présentés dans ce document.
Il appartiendra aux différentes parties prenantes de cette CTG, d'élaborer les organisations juridiques favorisant leur groupement total ou partiel pour la réalisation des actions.

Principaux axes de développement présentés dans le diagnostic partagé :



Objectifs généraux :
• Accentuer la collaboration intercommunale
• Proposer des services adaptés aux besoins des habitants

Petite enfance
• Adapter les services aux besoins des familles de jeunes enfants
• Soutenir les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant
• Développer le soutien à la parentalité
• Sensibiliser et accompagner les situations de handicap chez le jeune enfant

Enfance - Jeunesse
• Mobiliser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative,
• Développer les dispositifs d'accueil adaptés aux différents publics enfants/jeunes de manière harmonieuse et équitable sur l'ensemble du territoire,
• Accompagner la jeunesse dans ses démarches et dans son développement,
• Encourager l'initiative et la participation des jeunes dans la vie de la « cité »,
• Encourager l'inclusion des publics porteurs de handicap.

Parentalité – Animation de la vie sociale
• Informer les parents dans leur rôle parental, sur l'ensemble du territoire,
• Accompagner les parents dans leur quotidien,
• Développer l'offre d'animation de la vie sociale sur le territoire.

Accueil et information des publics – Accès aux droits
• Cibler et identifier les publics dans leurs besoins d'informations et d'accompagnement à l'accès aux droits,
• Optimiser et moderniser les ressources d'accès aux droits pour les habitants

Logement – Cadre de vie
• Renforcer la collaboration intercommunale sur les questions de l'habitat
• Favoriser le développement de l'offre locative et faciliter l'accession à la propriété des jeunes
• Agir sur les problématiques sociales liées au logement en s'appuyant sur la Caf
• Soutenir l'encadrement de l'accueil des gens du voyage et accompagner les familles

Le plan d'action en 9 fiches actions

1. Favoriser le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour répondre aux besoins des familles,
2. Favoriser la continuité et la cohérence éducative auprès des mineurs du territoire,
3. Développer l'information, l'accompagnement et la prévention en direction des jeunes du territoire (11-17 ans),
4. Favoriser l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de handicap,
5. Développer les actions visant le soutien et l'accompagnement au rôle de « parent » ,
6. Favoriser le lien social à travers l'animation de la vie sociale sur le territoire,
7. Renforcer et structurer l'accès aux droits et contribuer à l'inclusion numérique,
8. Développer les aires d'accueil des gens du voyage,
9. Favoriser le développement harmonieux de l'habitat et du logement sur le territoire.

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

44 rue du château

77300 Fontainebleau

01 64 70 10 80

accueil@pays-fontainebleau.fr

www.pays-fontainebleau.fr